

## **Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 18/12/2017.**

Séance ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

### Présents :

Emir Kir, Bourgmestre-Président ;  
Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Échevins ;  
Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Conseillers communaux;  
Patrick Neve, Secrétaire communal.

### Excusés :

Béatrice Meulemans, Echevin ;  
Geoffroy Clerckx, Touria Laaraj, Döne Dagyarar, Pauline Warnotte, Conseillers communaux.

*Par tirage au sort, Monsieur Medhoune est le premier à voter en cas de vote.*

*Madame Vandenabeele posera une question d'actualité relative à l'usage du papier au sein de la commune.*

*Monsieur Roekens posera une question d'actualité portant sur les travaux en cours place Rogier.*

*Monsieur Balsat posera 3 questions d'actualité ayant pour objet :*

- lieu pour l'abattage rituel ;
- situation des fonctionnaires communaux pendant les travaux ;
- les logements sociaux.

## **1. Communication.**

*Prise de connaissance.*

## **2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 27.11.2017 - Approbation.**

**M. Neve :** Lecture des décisions du Conseil communal du 27.11.2017.

22 votants : 22 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Julie De Pauw entre en séance*

### **3. Square Armand Steurs, travaux de restauration de site classé ; Approbation augmentation de l'estimation ; Procédure négociée sans publicité.**

**Madame Vandenameele :** J'ai une remarque concernant ce point et les suivants. J'ai déjà fait cette remarque par le passé : il s'agit à nouveau d'un dossier où l'estimation s'avère trop basse une fois que les devis arrivent. L'augmentation est ici de 21 %.

**Monsieur Jassin :** Je comprends la remarque : nous ne maîtrisons pas les offres qui nous sont envoyées par les prestataires de services. Néanmoins, seuls les dossiers où l'estimation était trop basse reviennent ici au Conseil. Il arrive que ce soit le contraire. C'est par exemple le cas du stade Georges Pèbre où c'est l'inverse qui se produit : estimation de 1.250.000 euros pour un marché qui sera attribué pour 750.000 euros. Il s'agit d'une diminution de 40 %. De même pour le Lycée Guy Cudell où nous avons une diminution de l'ordre de 10 %. Malheureusement, nous ne présentons pas les surestimations devant le Conseil.

**Monsieur Mouhssin :** Cela confirme qu'il y a un problème au niveau des estimations.

**Monsieur Jassin :** Je rappelle brièvement la procédure : un bureau d'étude réalise une estimation sur base de métrés. Des tableaux officiels sont utilisés à cette fin.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boiketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenameele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **4. Travaux de rénovation de voiries de la rue du Cardinal ; convention de collaboration entre la Ville de Bruxelles et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode.**

**Monsieur Roekens :** Peut-on réfléchir dans le cadre de ces travaux à un aménagement qui permette de limiter les dépôts clandestins de déchets dont le lieu est régulièrement victime ?

**Monsieur Jassin :** Le problème est connu des habitants de Saint-Josse. Le maître d'ouvrage est ici la Ville de Bruxelles, nous collaborons au projet et sensibiliserons la Ville à ce sujet. Une continuité au niveau du bâti permettrait peut-être de résoudre le problème.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **5. Parc Saint-François ; Appel à projets 2017 pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables ; convention de subvention avec l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.**

**Monsieur Mouhssin :** Nous saluons cette initiative que nous estimons nécessaire, le parc est dans un état déplorable. Je pense qu'il y a également un problème d'entretien et attire votre attention sur les mousses glissantes que l'on peut trouver dans celui-ci que j'ai déjà évoquées lors de Conseils précédents. Attendre la réalisation des travaux avant de procéder à cet entretien revient à mon sens à mettre les utilisateurs du parc en péril. Du côté de la salle de sport, des barrières Nadar ont été installées, très haut, il faudrait les déplacer plus bas afin d'empêcher les enfants d'accéder à des parties dangereuses.

**Madame Genot :** En parcourant le dossier, il me semble que la majorité des travaux se concentrent sur la surface. Outre la surface, il serait intéressant que des activités à l'attention des enfants soient prévues.

**Monsieur Jassin :** Il y a d'abord lieu de se féliciter qu'en répondant à l'appel à projets de la Région de Bruxelles Capitale, nous ayons pu obtenir un subside qui servira à mettre sur pied l'étude de la rénovation du parc. Nous avons obtenu là la somme de 40.000 euros. Par rapport aux revêtements qui se trouvent dans le parc, effectivement, vous avez raison, celui-ci est obsolète, glissant et dangereux. Nous avons procédé à son nettoyage par l'entremise des ouvriers communaux. Malheureusement, le dispositif est usé et il n'y a plus d'adhérence. La mousse prolifère sur ce dispositif. Soit nous fermons le parc en attendant les travaux, soit nous essayons de faire ce que l'on peut avec les difficultés qu'il échet à ce type de dispositif.

Au niveau de la salle Mandela, il y a un passage qui monte puis redescend vers la rue Verte. Il faut savoir que —dans un premier temps— le dispositif des barrières Nadar avait été installé avant que l'on ne puisse franchir le pont. Il se fait que les enfants sont joueurs et montent dès lors sur le dispositif et se laissent glisser sur ce pont puis foncent dans les barrières.

Pour essayer d'endiguer le phénomène, nous avons décidé de remonter ces barrières. Ce n'est pas le dispositif idéal, il s'agit d'un compromis entre l'envie des plus jeunes de s'amuser et ce pont qui présente un problème.

**Monsieur le Président :** Dans le dossier 11 à l'ordre du jour de ce Conseil se trouve un dossier qui a été qualifié par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du

contrat de rénovation urbaine Botanique-jonction Nord. Dans ce cadre, les bains-douches de la piscine de la rue Saint-François sont notamment prévues. Il est également prévu de réfléchir à l'ouverture de la piscine vers le jardin. L'idée est d'ouvrir au maximum les espaces et de créer plus de passage. Le projet pourrait s'ouvrir vers le parc : une réflexion est également menée dans le cadre du contrat de rénovation urbaine.

**Madame Genot :** Dans le cadre du contrat de rénovation urbaine, va-t-on également réfléchir à de nouveaux jeux ? J'ai l'impression que c'est leur absence qui pousse les jeunes à glisser sur des surfaces dangereuses.

**Monsieur le Président :** Des jeux avec des engins sportifs pour petits et grands ont déjà été installés. Nous avons demandé au département Rénovation urbaine de mener une réflexion générale sur le jardin afin de compléter ce qui sera mis en place par le département Travaux publics.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **6. Cimetière Communal ; travaux de rénovation et d'extension ; augmentation de l'estimation ; approbation.**

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **7. Lycée Guy Cudell ; travaux de rénovation et d'aménagement phase 1 ; augmentation de l'estimation ; approbation**

*Un amendement a été fourni aux Conseillers en début de séance.*

**Monsieur Jassin :** Un amendement vous est proposé pour ce point. Le calcul des montants se trouvant dans la décision a été refait. Le montant précédent était de 1.318.259 euros pour un nouveau montant estimé de 1.076.961 euros.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**8. Appel à projet régional (IBGE) -afin d'obtenir le Label "Commune respectueuse du bien être des animaux" ; et financer en partie la réalisation d'un espace public où les chiens peuvent courir en liberté en toute sécurité sur le territoire de la commune ; ratification.**

**Monsieur le Président :** L'objectif est ici de devenir une commune détentrice du label respectueuse du bien-être animal. Une échevine en charge du bien-être animal a été désignée, il s'agit de Madame Namli. Un fonctionnaire est référent au niveau de la zone de police. Nous apportons une attention aux chiens et à leurs espaces dans les parcs relevant de la commune. Il y a toute une série d'engagements de la commune.

**Madame Vandenabeele :** Nous répondons à 7 des 10 points. Nous devrions obtenir le label. Au niveau des 3 points pour lesquels nous ne sommes pas conformes :

- il y a pour 2 points la question des chiens, qui doivent pouvoir être libres dans les parcs ainsi que jouir d'un espace sûr pour eux ;
- j'observe que vous allez également demander à la Région le financement pour partie d'un espace public pour les chiens, je ne retrouve pas cela dans les documents. Il s'agirait de l'espace ici devant la maison communale. Je ne retrouve nulle part ces montants : ni le subside, ni les dépenses pour cette matière dans le budget.

**Madame Namli :** Nous avons demandé une subvention de 5.000 euros et avons budgétisé un montant de l'ordre de 15.000 euros à l'extraordinaire pour prévoir cet aménagement.

**Madame Vandenabeele :** Pourriez-vous me donner l'article budgétaire ?

**Monsieur le Président :** Je propose que nous vous fournissions cet article lors de la discussion sur le budget.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **9. Politique de la Ville par le développement des quartiers ; programme pluriannuel (2017-2020) ; Approbation Règlement communal de primes pour la rénovation du Logement.**

**Monsieur le Président :** Le contrat de quartier se termine et la commune a décidé d'augmenter sa part de participation dans les primes qui sont données aux propriétaires et aux locataires. Ces primes rencontrent un vif succès et nous avons souhaité ne pas abandonner cette politique. Le guichet primes ainsi que ses deux fonctionnaires sont pérennisés. Nous arrivons à un budget de 139.400 euros. Il y a également du personnel via notre quote-part ACS pour un montant de l'ordre de 51.000 euros.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **10. Service de la Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Liedekerke » ; Réalisation d'une crèche francophone, d'une crèche néerlandophone et de quatre logements à caractère social sis rue de Liedekerke 65-69 ; Passage vers le parc Liedekerke ; Convention d'occupation à titre précaire.**

**Monsieur le Président :** Il s'agit du passage vers le parc Liedekerke. Nous avons construit deux crèches : une néerlandophone et une francophone ainsi que quatre logements à caractère social.

**Monsieur Roekens :** Au niveau de la sécurité, peut-on garantir que des gens animés de mauvaises intentions ne puissent atteindre les crèches et les logements via le parc ?

**Monsieur le Président :** La question de la sécurité est primordiale. Il y a évidemment une clé et le mur est assez haut. Je propose que l'on demande au service un rapport sur la question de la sécurité. Je pense que si nous avons validé ceci, c'est que nous atteignons les normes de sécurité requises, par exemple par rapport à la hauteur des murs afin qu'ils ne soient escaladés.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **11. Service Rénovation Urbaine ; Contrat de Rénovation Urbaine Botanique – Jonction – Nord ; Approbation des conventions.**

**Monsieur le Président :** Trois projets ont été retenus par la Région suite aux concertations menées :

- le projet d'aménagement des tunnels sous la jonction Saint-Lazare. Il s'agit là d'une demande de la Région qui a demandé que la commune porte ce projet ;
- la mise en valeur des bains douches de la piscine de Saint-Josse pour un montant de 1.655.000 euros ;
- la création de logements et l'extension du STIC pour un montant de 3.795.000 euros.

La convention prévoit également une subvention à hauteur de 825.000 euros pour l'ensemble des projets de cohésion sociale et de vie collective. La Mission locale est le partenaire associatif que nous avons arrêté à ce stade. Ce qui nous permet de pérenniser l'offre de formations qui avait été lancée par celle-ci avec la commune dans le cadre du contrat de quartier durable Axe Louvain. Nous sommes la commune avec la plus forte baisse du taux de chômage chez les jeunes, même si nous détenons le record.

Enfin, un montant de 275.000 euros est alloué pour des projets de cohésion sociale et de vie collective portés de concert avec la commune de Schaerbeek.

**Monsieur Roekens :** Concernant les tunnels, la Région nous demande de nous occuper de ceux-ci, notamment du tunnel Saint-Lazare. Un problème se pose quant à la question de la propriété de celui-ci. On ne saurait pas à qui il appartient et cette question devrait être clarifiée par un accord entre la commune et la Région. Cet accord a-t-il déjà été conclu ? Sait-on qui est propriétaire du tunnel ? Il est nécessaire de résoudre ceci avant d'entamer des travaux.

Dans les autres tunnels, on parle de la nécessité d'avoir un programme d'animation que la commune piloterait. A-t-on déjà réfléchi à ceci ? Qui, au sein de l'administration, s'occuperait de gérer ceci ?

Pour le projet de l'extension du STIC, il nous faut acquérir quelques biens entre le 60 et 78 rue Linné. Jusqu'à présent, la commune est propriétaire de deux biens. Avance-t-on dans ce projet ? Allez-vous exproprier ou les acquérir de commun accord ? Des négociations sont-elles en cours ?

**Monsieur Balsat :** Je reviendrai sur le volet création de logements et extension du STIC. Dans le dossier, il est question d'un montant total de 3.795.765 euros mais nous n'avons pas le détail chiffré de la proportion relevant de l'extension du STIC et de celle relevant de la création de logements. Je constate que les 60 et 62 seront abattus. Il est question d'aller jusqu'au 78, j'ai rencontré quelques propriétaires, ils ne sont pas demandeurs. Il y a un an, un courrier a été envoyé par les services communaux informant que la commune souhaitait acquérir ces biens et, qu'à défaut, le programme du Quartier Nord permettrait à celle-ci de les acquérir d'une autre manière. Pourrions-nous obtenir les chiffres relatifs à l'acquisition, les travaux et la répartition.

**Monsieur le Président :** Pour les tunnels, il s'agit d'une demande de la Région, nous n'étions pas demandeurs, notamment suite à cette question de propriété. Effectivement, pour avancer dans le projet, un accord de principe sera nécessaire afin d'effectuer les travaux pour le compte de la Région.

Le propriétaire doit être Infrabel ou la SNCB mais ce ne peut être un tiers. Il s'agit d'équipements construits par le gouvernement fédéral via ses véhicules financiers.

Concernant la question de l'animation dans l'autre tunnel Saint-Lazare, la commune souhaite porter un projet de création d'un marché dans cette zone. Nous sommes demandeurs d'une animation entre la place Rogier et l'esplanade Saint-Lazare. C'est dans ce cadre là que —voyant le volontarisme de la commune— la Région propose que la commune mène une réflexion sur cet espace. Nous portons le projet de l'esplanade Saint-Lazare avec 11 millions d'euros d'investissements. Il s'agit de créer le lien avec la rue du Progrès et éventuellement la place Rogier.

Je pense qu'avec les difficultés que connaît aujourd'hui Bruxelles au niveau de la mobilité, quelques réponses pourraient être apportées aux habitants de Saint-Josse et des alentours en créant quelque chose du côté Nord. Le Sud étant déjà saturé avec le marché du Midi.

Quant au STIC, celui-ci n'a pas de sortie de secours adaptée ni de locaux administratifs bénéficiant de la lumière naturelle. Nous avons, dans un premier temps, souhaité répondre à ce besoin relevant de la sécurité. Deuxièmement, il s'agit d'améliorer le cadre de travail des fonctionnaires ainsi que des travailleurs. Une sortie existe, elle est actuellement obstruée par des végétaux et des déchets. Cette opération est aujourd'hui reprise par la Région. C'est maintenant que nous allons commencer à préciser davantage les questions que soulèvent Monsieur Balsat, à savoir, le coût. À ce stade, il n'est pas encore possible de le déterminer précisément.

Il est vrai que des acquisitions ont déjà été menées dans le quartier et nous poursuivons le dialogue. Ce soir, à ce Conseil, sept biens font l'objet d'une proposition d'acquisition. Ceux-ci n'en font pas partie, aucun accord n'a encore été trouvé mais nous poursuivons le dialogue.

Par rapport au périmètre de préemption, il s'agit d'une initiative de la Région. Le cadre existe via une décision du gouvernement. Nous n'en sommes pas là, je pense qu'il faut privilégier le dialogue avec les propriétaires.

Nous acceptons le premier tunnel tout en envoyant un message clair à la Région : "Nous l'acceptons mais demandons des moyens supplémentaires". Les moyens actuels : 1,5 million sont insuffisants au regard du coût à prévoir. La Région est consciente que nous avons accepté sachant qu'il manque des lignes budgétaires pour la réalisation de ces travaux et qu'il faudra les créer.

**Madame Genot :** Je suis contente que la Région nous fasse confiance. Par rapport à l'espace Saint-Lazare, la Région nous a fait confiance en 2010, les plans ont été approuvés en 2012, nous avons les moyens nécessaires et depuis 2012, le quartier Nord subit un espace Saint-Lazare en très mauvais état.

Quant aux 825.000 euros destinés aux projets de cohésion sociale, l'ensemble de ce projet est dévolu au projet Mission locale ou y a-t-il plusieurs projets ?

Je tempérerai votre enthousiasme vis-à-vis de la baisse du chômage : elle est en partie due à des mesures du gouvernement en 2003 telle que la chasse aux chômeurs ou la limitation des allocations d'insertion à trois années décidée par le gouvernement Di Rupo. Les mesures ont encore été durcies par le gouvernement actuel.

Pour ces raisons, je préférerais que l'on se réjouisse des chiffres de l'emploi que de la baisse du chômage.

**Monsieur le Président :** Les mesures que vous mentionnez sont des mesures fédérales qui s'appliquent de la même manière dans tout le royaume et la baisse est plus forte à Saint-Josse.

Nous avons mis des moyens en œuvre : de la formation.

Une aide sociale est apportée par le CPAS à ceux qui sont exclus du chômage.

Quant au détail des projets avec le secteur associatif, je propose de vous faire parvenir une réponse écrite. Le contrat régional est entièrement réalisé par un bureau d'étude et la part de concertation est extrêmement limitée. On nous demande quels sont nos intérêts puis le bureau d'étude décide des projets.

**Madame Genot :** Nous avons demandé au niveau régional qu'il y ait une participation plus importante des habitants dans la définition des projets mais, malheureusement, cela a été refusé.

**Monsieur le Président :** Je trouve que le modèle des contrats de quartier "classiques" me semble le meilleur outil. Je pense que nous devrions y revenir. Je regrette la priorité actuellement donnée aux espaces publics qui, je trouve, font partie d'un ensemble et la priorité, c'est le logement, les équipements.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**12. Politique de la Ville par le développement des Quartiers – Programme pluriannuel 2017-2020 - Phasing In- ; Projet d' « Accompagnement de personnes en situation de précarité – Service de Guidance budgétaire » ; Convention pluriannuelle 2017-2020 avec la Maison de la Famille asbl ; Approbation.**

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé.*

*Cevdet Yildiz, Julie De Pauw et Serob Muradyan quittent la séance*

**13. Politique de la Ville 2018 - Phasing Out ; Service de Guidance Budgétaire ; Convention 2018 avec la Maison de la Famille asbl ; Approbation.**

20 votants : 20 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Les points 14, 15 et 16 sont traités conjointement.*

**14. Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal ; Effondrement de la chaussée de Louvain le 7 septembre 2017 ; Fonctionnement du Centre d'Accueil ; Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale.**

20 votants : 20 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**15. Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal ; Effondrement de la chaussée de Louvain le 7 septembre 2017 ; Relogement des habitants évacués du 8 au 13 septembre 2017 ; Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale.**

20 votants : 20 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**16. Plan Général d'Urgence et d'Intervention communal ; Effondrement de la chaussée de Louvain le 7 septembre 2017 ; Relogement des habitants évacués du 7 au 8 septembre 2017 ; Application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale.**

**Monsieur le Président :** La dépense du point 14 (131 euros) nous a permis d'apporter un peu de réconfort, un repas, dans le cadre du centre d'accueil des personnes sinistrées.

Le plan général d'urgence et d'intervention avait été déclenché le jour même à 12h suite aux craintes des services d'urgence quant à la stabilité de la chaussée, des trottoirs mais également des bâtiments bordant la chaussée.

Les points 15 et 16 concernent la prise en charge par la commune d'une part de 5 nuitées pour 34 habitants avec 8 enfants pour une facture de 7.300 euros et une nuitée pour 38 habitants dont 13 enfants.

Nous avons marqué notre différence en proposant aux gens de se rendre auprès de leur famille, ce qu'ont fait l'essentiel des 248 personnes touchées. Pour ceux qui ne bénéficiaient pas de cette possibilité, nous avons proposé d'initiative des infrastructures hôtelières.

Les travaux ont été menés de manière rapide, je remercie encore une fois tous les opérateurs publics mais également les entreprises privées qui ont travaillé ardemment. Les travaux se terminent vendredi, la réouverture de la chaussée de Louvain n'aura pas tardé après l'effondrement.

**Monsieur Roekens :** Je salue l'intervention de la commune.

**Monsieur Balsat :** Je salue également l'intervention. Je suppose et espère que la commune récupérera les montants avancés lorsque les responsabilités auront été déterminées.

**Monsieur Mouhssin :** Je salue aussi l'intervention de la commune quant à la prise en charge. Par contre, la question de la responsabilité reste. J'avais posé une question écrite quant à l'entretien des égouts. J'ai envoyé cette question il y a plusieurs mois. J'insiste pour obtenir la réponse.

**Monsieur le Président :** Merci pour le salut que vous faites par rapport aux travailleurs, ceci leur sera rapporté.

Quant à la prise en charge des frais, il est évident que la commune se retournera vers les responsables.

Cette question de la responsabilité est d'actualité. Elle a été posée lors de la seconde réunion, ici-même, à 14 heures. J'avais répondu à ce moment que nous étions dans l'urgence, qu'il fallait d'abord réparer, rassurer, répondre aux sinistrés qui se

trouvaient délogés. Maintenant, les assurances et les avocats y travaillent. Nous prenons toutes les mesures de précaution pour faire valoir les droits de la commune. Au niveau de l'intercommunale, le premier élément que nous ayons appris est qu'il n'y a en fait pas de plans du réseau.

Nous avons ensuite appris que la canalisation était de type "autoroute d'eau" qui va ailleurs et n'a pas d'impact au niveau de l'alimentation des habitants de la commune.

La responsabilité sera déterminée, mais le processus sera long.

Vivaqua renouvelle 25 km de canalisations par an avec un budget issu des pouvoirs publics. Ils font ce qu'ils peuvent. Des trous, il y en aura d'autres. Il y a 500 km de canalisations. À ce rythme, 20 années seront nécessaires pour renouveler le réseau.

Chaque année il y a aura des trous, il y en a eu un la semaine passée à Schaerbeek et il y en aura d'autres. Soit on fournit plus de moyens à Vivaqua afin qu'ils avancent plus vite soit l'on accepte de vivre avec ces incidents.

Saint-Josse est une des communes fondatrices de l'intercommunale.

**Madame Genot :** Nous avons tout de même régulièrement des effondrements ces derniers temps. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu de blessé. Est-ce que la commune ne devrait pas voter une motion affirmant que l'on considère dorénavant cette rénovation comme une priorité et que des moyens doivent être débloqués ? Je m'inquiète. Il y a eu le haut de la rue de la Ferme, à Schaerbeek il y a quelques jours.

Je pense que cela mérite peut-être que nous tirions la sonnette d'alarme à notre niveau car c'est à notre niveau que les conséquences vont se faire sentir.

**Monsieur le Président :** C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de mort. Ce sont 300 tonnes de terre qui ont été se déverser sur le chemin de fer. La crainte était qu'il n'y ait d'autres poches d'eau, d'autres poches d'air. Cela ne s'est heureusement pas vérifié et nous avons pu remblayer mais il est vrai que c'est une question qui mériterait que l'on s'y arrête.

Je sais qu'il y a des débats à ce sujet au parlement régional. Je ne suis pas fermé à l'idée d'entamer ce dialogue avec le groupe Ecolo ainsi que les autres groupes. Il s'agit d'une question essentielle, de sécurité et d'approvisionnement en eau.

20 votants : 20 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

Cevdet Yildiz, Julie De Pauw et Serob Muradyan entrent en séance.

## **17. Enseignement secondaire ; dispositif d'ajustement ; protocole de collaboration entre les Services du Gouvernement et le Lycée Guy Cudell ; approbation.**

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que nous avançons enfin dans la bonne direction. Il y a un cadre et je trouve qu'il est bien fixé avec des orientations, des objectifs. Je regrette que l'on n'ait pas donné aux membres du Conseil le diagnostic complet de base. Celui qui permet par la suite d'expliquer pourquoi nous en arrivons là. Je pense qu'il aurait été intéressant de le joindre au dossier, ceci reste possible.

Ce projet doit être mis en place, par des hommes et des femmes. Parmi les documents qui nous ont été fournis, il y a le rapport de la COPALOC. On me dira que les syndicats ne sont pas les uniques représentants des enseignants, qu'ils n'incarnent pas tous les enseignants.

Je remercie le Président de la Copaloc pour les PV plus complets que nous avons à présent et qui nous donnent un reflet de ce qui s'y passe. Mais, lorsque, au début d'une réunion de la Copaloc, les syndicats décident de la quitter car il y a des tensions, car ce qu'ils demandent ne leur est pas transmis, je pense que ce n'est pas bon signe.

J'invite dès lors le Président de la Copaloc, le Collège et nous tous puisque nous sommes le pouvoir organisateur de cette école à créer des ponts avec les représentants syndicaux.

Le deuxième problème est, pour moi, que lorsqu'il y a une école, il faut une direction. Or, lorsque on lit le décret, sur la mise en place de ce projet, la direction et le préfet en particulier, est un élément important. Or, aujourd'hui, pour la énième fois, le Lycée n'a pas de préfet, n'a plus de préfet.

Je me demande comment nous pourrions mettre en place ce projet ambitieux sans préfet.

Dernier élément, je souhaiterais poser une question sur le volet confidentialité. Je pense effectivement que le décret prévoit que ce dossier soit confidentiel. Je pense que l'on ne peut pas avancer dans un tel projet si l'on ne travaille pas avec les enseignants, mais également les parents et les élèves.

Je souhaiterais savoir comment ce projet sera transmis aux parents et aux élèves ?

**Monsieur Boïkete :** Par rapport à l'élément de la confidentialité, celle-ci ne porte que sur le diagnostic d'établissement. Celui-ci constitue le premier élément de la procédure et est réalisé à partir de critères définis par la Communauté française tel que le taux d'absentéisme des élèves, le taux de décrochage des élèves, les écarts d'âge dans les classes, le taux de réussite.

Tous ces éléments sont des critères objectifs que la Communauté française utilise afin d'identifier les écoles qui rencontrent des écarts de performance. Une cinquantaine d'établissements ont été identifiés dont le Lycée Guy Cudell. Ces établissements ont été contactés afin de savoir s'ils souhaitaient entrer dans ce processus de diagnostic et ensuite d'élaboration du plan de pilotage.

Nous avons immédiatement accepté, sur base volontaire. Une douzaine d'établissements sont entrés dans ce processus. Nous en sommes à la mise en œuvre, après le diagnostic qui a, comme vous l'avez rappelé, identifié toute une série de difficultés, que ce soit au niveau pédagogique, organisationnel, au niveau des infrastructures ou au niveau disciplinaire. Sur base de ce diagnostic, une série de pistes ont été élaborées, elles sont portées à votre connaissance. Ce sont des pistes qui ont fait l'objet de discussions, de concertation, de suivi également. Par exemple, le premier axe —qui concerne la remédiation— est implanté dans l'établissement depuis le premier septembre. Le processus est en cours.

Ce qu'il nous est demandé d'adopter ce soir, c'est l'outil qui va permettre de suivre cette mise en place. Les travaux aux Lycées font également partie de cela.

Vous l'avez dit, et c'est juste, il y a un axe spécifique qui concerne la direction de l'établissement. Sur une dizaine d'années, les directions se sont succédées au sein de l'établissement. C'est un point qui a été soulevé en particulier au Lycée, bien que nous ne soyons pas le seul pouvoir organisateur qui rencontre aujourd'hui des difficultés à recruter des directions ou à les conserver. Parce que c'est un travail difficile.

Un directeur d'école, c'est un manager, qui doit tout faire dans une école. De la gestion des conflits personnels à celle de l'administratif en passant par celle du comportement des élèves, de la confection des horaires, la relation avec les parents, le PO, l'administration. C'est très difficile de trouver aujourd'hui des personnes capables de relever ces défis. Nous avons eu une discussion avec le CP11 : l'organe de coordination des pouvoirs organisateurs et eux aussi ont du mal à attirer des talents. Nous travaillons sur cela avec le CP11 actuellement.

**Monsieur Mouhssin :** Deux éléments : le premier, c'est dur pour une direction. Le procès que nous avons actuellement avec un ancien préfet nous permettra de mettre en évidence les problèmes qui existaient entre le pouvoir organisateur et la direction. À chacun sa place.

Le pouvoir organisateur a sa responsabilité, le préfet a les siennes et nous avons la responsabilité de donner des moyens à ce préfet. Jusqu'à présent, nous n'avons pas su garder notre place, il y a eu de l'ingérence.

Le second point concerne le protocole. Son cinquième point prévoit la confidentialité, on parle du dispositif d'ajustement qui est à l'usage exclusif et confidentiel de l'équipe éducative. Il y a donc là une confidentialité.

Comment allez-vous transmettre aux parents et aux élèves, tout en respectant le décret ? Je pense que si les parents ne sont pas informés, nous allons vers l'échec.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

Mustafa-Alperen Ozdemir entre en séance.

*Les points 18 à 24 seront présentés par le Président puis la parole donnée aux Conseillers.*

**18. Bien immeuble sis rue de la Rivière, 21 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive**

**Monsieur le Président :** Nous achetons le bien en dessous du prix proposé par Bruxelles-Fiscalité.

Tous les dossiers présentés ici participent à cette opération de revalorisation du bâti dans le quartier Nord. Nous pensons qu'entre la rue Verte et la rue de Brabant, nous devons acquérir des biens pour en faire des logements communaux, des logements sociaux. Pour faire en sorte qu'il y ait une impulsion.

À côté de cela, je tiens à rappeler que, depuis la mise en place de la politique de répression de la traite des êtres humains, le bâti est impacté. Des propriétaires refusent dorénavant de maintenir cette activité et transforment leur bien en logement ou en commerce.

C'est la conjugaison de plusieurs actions qui permettra la revitalisation de ce quartier. J'ajouterai, avec notre échevin du logement et notre Président du logement social, la rénovation de la tour de logements sociaux située entre la rue Linné et la rue des Plantes, avec la création d'un écran vert et d'une crèche.

À côté de cela, le CPAS investit dans une antenne dans ce quartier.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**19. Bien immeuble sis rue de la Prairie, 24 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive.**

**Monsieur le Président :** Cette fois-ci, nous n'avons pas obtenu de réponse à temps et avons obtenu le feu vert de la Région afin de passer par une étude réalisée par un géomètre expert. Nous sommes bien en deçà du prix proposé par celui-ci.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**20. Bien immeuble sis rue Linné, 39 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive.**

**Monsieur le Président :** Là aussi, il s'agit d'une étude réalisée par un géomètre expert et nous arrivons également à un prix en deçà de l'évaluation.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**21. Bien immeuble sis rue Linné, 42 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive.**

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'un montant assez conséquent. Bruxelles-fiscalité a réalisé l'évaluation et tombe sur le même montant. Nous poursuivons, nous considérons qu'il s'agit d'une belle opportunité.

24 votants : 19 votes positifs, 5 abstentions

Abstentions : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Veerle Vandenabeele.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**22. Bien immeuble sis rue Linné, 99 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive.**

**Monsieur le Président :** Estimation réalisée par un géomètre expert. Nous sommes bien en deçà du montant.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **23. Bien immeuble sis rue Linné, 106 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive**

**Monsieur le Président :** À nouveau la Région n'a pu nous répondre dans les délais et nous a autorisé à faire appel à un géomètre expert. Le montant est en deçà de son évaluation.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **24. Acquisition immobilière; rue des Plantes, n°78-80 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition.**

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**Monsieur le Président :** Dernier et septième bien à faire aujourd'hui l'objet d'une étude par le Conseil. Ici aussi nous sommes en deçà du montant proposé par la Région.

La règle est : dès que le montant a été fixé par la Région, ou par un géomètre expert avec autorisation de celle-ci, nous ne pouvons pas dépasser ce montant de plus de 5 %.

Dans aucun des dossiers, nous ne dépassons le montant. Pour le point 21, le montant est conséquent et nous arrivons au même prix.

**Madame Genot :** Globalement, je suis moins optimiste que vous quant à la situation de la prostitution. J'ai l'impression qu'une partie de la prostitution chassée par la Ville de Bruxelles se reporte sur le quartier Nord. Il y a plus de prostitution dans les cafés que par le passé, en rue également. Nous le savons, à la suite du règlement que vous avez fait et qui a été cassé, nous sommes passés d'une fille par carrée à un nombre non limité.

Par rapport à la politique de rachat de carrées, pour nous, nous pouvons racheter des carrées et l'idéal serait d'avoir un véritable projet : libérer certaines rues tout en ayant un projet pour les carrées.

Nous sommes d'accord de soutenir l'achat de carrées à condition que cela soit à des prix raisonnables. Nous ne sommes pas d'accord d'acheter à des prix qui récompensent le proxénétisme. Par le passé, nous avons eu des estimations qui proposaient un prix conséquent tenant compte du loyer important des carrées dans le cadre du proxénétisme, ceci n'est pas acceptable pour nous.

Autre question, il est bon que la commune rachète des biens, mais que va-t-elle en faire ? Je pensais que, dans le cadre du contrat de quartier régional quartier Nord, nous allions rénover ces biens et les transformer en logements, outils associatifs ou communaux.

Nous venons de passer en revue ce que nous allons faire dans le cadre du contrat régional, et il n'y a manifestement pas de budget pour rénover ces carrées.

Je ne souhaite pas que la commune soit propriétaire de multiples bâtiments que l'on laisse à l'abandon pour plusieurs années.

Il est urgent que vous veniez avec un programme détaillant votre projet avec ces immeubles.

À l'heure actuelle, on a l'impression que l'on acquiert ces bâtiments afin de pouvoir dire : suite au règlement cassé, il y a plus de femmes par carrées mais nous diminuons la prostitution en rachetant des carrées. Sans programme, cela ne se passera pas comme cela.

**Monsieur Roekens :** Afin d'étayer les dires de Madame Genot, je souhaiterais revenir sur l'estimation du 42 rue Linné (point 21), le bien à 700.000 euros.

Il y a quelques différences notables avec les autres estimations que nous traitons ce soir. Non seulement le montant mais également le fait que le rapport de Bruxelles-Fiscalité est un rapport "d'urgence". Il a été réalisé sans accès à l'immeuble, sur base de photographies de l'intérieur datant de 2005, il y a douze ans. Il y a lieu de constater que le bien est grevé d'infractions urbanistiques : un atelier en fond de terrain a été aménagé en logement de manière illégale, les loggias qui ont été créées ne sont pas légales non plus. Ces infractions vont devoir être régularisées par la commune.

Un autre problème se situe au niveau du point de comparaison : Bruxelles-Fiscalité estime que le point de comparaison est de 1000 euros le mètre carré. Nous arrivons pour ce bien ci à 1250 euros le mètre carré. Nous allons ici récompenser un propriétaire qui s'est enrichi en demandant des loyers exorbitants pour les carrées et qui a de plus commis des infractions urbanistiques.

J'observerai ici que Bruxelles-Fiscalité ne dit pas que la maison vaut 700.000 euros mais que le montant demandé par le propriétaire est acceptable, ce qui n'est pas la même chose.

**Monsieur Balsat :** J'entends bien le combat que mène la commune concernant le trafic d'être humains qui est un combat légitime. Celui-ci a permis à la police fédérale de mettre fin à un trafic d'êtres humains et d'arrêter une proxénète au mois de mai dernier.

Ceci étant, il y a lieu de ne pas faire d'amalgames. Tous les propriétaires d'une carrée au quartier Nord ne sont pas des proxénètes. Sans quoi, ils seraient depuis belle lurette sous les verrous.

Il y eut une commission de concertation concernant le 42 rue Linné à laquelle j'ai assisté. Sauf erreur de ma part, une demande de régularisation a été introduite par le propriétaire et une délivrance a été faite sous conditions.

Dans le règlement cassé par le Conseil d'État, une carrée correspond à du logement. Il me revient que plusieurs propriétaires ont demandé à passer l'affectation à du commerce ou à conserver celle de logement et que le service d'urbanisme répond que le bien correspond à un commerce. Que les praticiennes qui louaient en son temps une carrée assimilée à du logement doivent aujourd'hui devenir commerce. Des propriétaires ont reçu une mise à jour de la part du cadastre fédéral. Ils ont aujourd'hui des arriérés à payer avec effet rétroactif. Je pense que certains propriétaires se trouvent dans une situation où ils sont obligés d'obtempérer.

Pour conclure, je pense que si la commune souhaite mener à bien son projet de revitalisation du quartier et fermer certaines carrées, elle fait effectivement bien de se concerter avec les propriétaires.

**Monsieur Mouhssin :** Le groupe ECOLO avait insisté afin que les estimations soient réalisées plutôt par Bruxelles-Fiscalité que par un géomètre privé. Dans l'évaluation réalisée par Bruxelles-Fiscalité, le salon de prostitution au rez-de-chaussée est considéré comme un élément négatif.

Dans les évaluations réalisées par des géomètres privés, ces mêmes salons sont mis dans les points positifs dans la mesure où ils permettent de dégager un profit plus important. Ceci augmente dès lors la valeur estimée du bien et nous mène à acquérir ces biens au prix fort.

Nous continuons à insister afin que les évaluations soient réalisées par les pouvoirs publics.

**Monsieur le Président :** Madame Genot, vous me prêtez des mots que je n'ai pas

tenus. Je n'ai jamais dit que nous étions passés d'une à plusieurs prostituées par carrées suite au fait que le règlement ait été cassé. J'ai par contre affirmé qu'il y avait de la traite d'êtres humains.

Nous avons étayé ce fait avec des rapports des forces de l'ordre sur la situation sur le terrain. Quantité de rapports qui ont démontré que, dans un bien, on retrouvait plusieurs personnes dont la plupart n'étaient pas renseignées au niveau de la commune. C'est ceci qui nous a poussé à modifier le règlement communal afin d'interdire l'ouverture le dimanche et avoir une ouverture en journée. Pourquoi ? S'il n'y a qu'une personne, nous allons encadrer les horaires de travail et, surtout, mettre fin à ce *turnover* que nous avons dénoncé. Le règlement adopté ici, majorité contre opposition visait à mettre fin à celui-ci.

Concernant les projets que vous mentionnez. Nous avons la possibilité d'avoir des moyens au travers du contrat régional. Il y a 3,7 millions d'euros. Les bâtiments déjà acquis comportaient des carrées et il y en a probablement dans les autres. Si cette opération ne pouvait être réalisée dans sa globalité, d'autres bâtiments seront mis à profit.

À côté ce cela, nous avons déjà, avec l'Echevin du Logement, contacté Madame Fremault afin d'obtenir des moyens de la part du Ministère du Logement. Tous les projets pour lesquels nous passons aujourd'hui vont faire l'objet de moyens.

Nous souhaitons la réalisation de logements publics de qualité : logements communaux, logements sociaux.

Notre désir est —avec nos partenaires : Région, AIS, STIC et autres— de montrer qu'il est possible de vivre autrement dans ce quartier.

Quant à la question de Monsieur Roekens, le bien mentionné comporte une superficie de 514 mètres carrés. Si Bruxelles-Fiscalité considère que l'on peut procéder à la transaction, nous sommes dans le bon.

Sur l'ensemble, j'entends Monsieur Balsat sur le dialogue. Nous avons toujours privilégié le dialogue, avec toutes les parties, même si parfois nous sommes diabolisés.

Quant à la question de l'évaluation par Bruxelles-Fiscalité : tout dossier qui passe aujourd'hui devant le Conseil peut ensuite être arrêté par la Région. Ce que nous réalisons ici l'est dans la plus grande transparence. Nous demandons d'abord à la Région de remettre une évaluation. Celle-ci peut accepter ou refuser mais nous autorise alors à faire appel à un géomètre expert indépendant. Nous suivons à chaque fois les procédures. Lorsque les opérations sont validées au Conseil communal, elles passent ensuite à la Région.

Pour deux biens situés rue de la Ferme, la Région n'avait pas validé l'opération. Les procédures n'avaient pas été respectées et j'ai arrêté ces dossiers lors de mon arrivée en début de législature. Le Conseil avait validé des projets qui dépassaient l'évaluation du géomètre expert.

**Monsieur Mouhssin :** Vous déformez l'histoire. La remarque de ma collègue n'était pas de mettre des paroles dans votre bouche mais de relater des faits.

La lutte contre la traite des êtres humains : la commune de Schaerbeek fait de même. De nombreuses carrées ont été fermées, il s'agit de missions de police, de justice, des collaborations entre les communes et différents pouvoirs qui ont permis de démanteler un réseau. Vous n'êtes pas le seul bourgmestre à porter un intérêt à cette question.

Par contre, une réalité est que, lorsque vous êtes arrivé, en 2012, il y avait un règlement. Règlement qui aurait permis d'assainir la situation. Celui-ci imposait une limite d'une personne par carrée et une ouverture de 12 heures maximum avec des règles strictes.

Jusqu'en 2015, vous avez laissé la situation se dégrader. Je pense que si l'on avait appliqué ce règlement avec les moyens nécessaires, la situation dans le quartier serait aujourd'hui meilleure. Elle est aujourd'hui catastrophique, comme le relatait ma collègue Madame Genot, et vous en portez une grande part de responsabilité.

**Monsieur le Président :** Je ne vais pas polémiquer. Je n'ai jamais dit que la situation était magnifique. J'ai été volontariste depuis le début dans ce dossier. C'est moi qui ait obtenu que ceci fasse l'objet d'une priorité dans la politique de la zone de police. C'est moi qui ait rencontré le procureur du Roi afin de lui rapporter ce qui se passait dans notre quartier.

Nous souhaitons acquérir ces biens afin de construire des logements publics de qualité, montrer l'exemple. Proposer des espaces publics de qualité, une crèche. Nous savons que les choses ne tournent pas rond et faisons de notre mieux.

Certains pourraient trouver que c'est long. De mémoire, il s'agit du onzième bâtiment que nous acquérons, avec toujours les objectifs précités.

**Madame Genot :** Avec l'argent des contrats de quartier, nous avons suffisamment afin de rénover ces sept carrées et les autres ?

**Monsieur le Président :** Dans la présentation que j'ai faite tout à l'heure du contrat régional, un montant de 3,7 millions va permettre l'extension du STIC et la construction de logement de qualité. Deux bâtiments ont déjà fait l'objet d'acquisition par la commune et nous allons poursuivre. Nous pouvons, si nous n'arrivons pas à acquérir ces bâtiments, nous diriger vers d'autres.

Seconde piste : le cabinet de Madame Fremault, voici nos deux sources de moyens, en sus de nos fonds propres.

**Madame Genot :** Si le projet du STIC fonctionne bien, il n'y a plus d'argent dans l'enveloppe pour ces biens-ci.

**Monsieur le Président :** Les dossiers qui nous concernent ici vont, dans un premier temps, faire l'objet d'une candidature auprès du ministère de Madame Fremault. Le dossier du contrat régional est auprès de Monsieur Vervoort. Nous travaillons avec

toutes les options possibles et nous poursuivrons ce travail. Nous avons déjà obtenu du logement dans le cadre du contrat de quartier.

**Madame Genot :** Il y a déjà eu des contacts avec Madame Fremault ?

**Monsieur le Président :** Tout à fait, dans le cadre du plan logement et de la lutte contre les bâtiments isolés *etc.*, la Région est demandeuse. Lors de réunions, il nous fut demandé de présenter tous les projets que nous pouvions qualifier.

À ce moment, nous avons identifié toute une série de projet et venons avec ceux que l'on acquiert.

**Madame Genot :** Si je fais parvenir à Madame Fremault une question sur les projets identifiés, a-t-elle prévu un budget pour Saint-Josse ?

**Monsieur le Président :** Attendez quelques semaines. Il y a des étapes, nous devenons propriétaires et ensuite nous pouvons poser notre candidature auprès de Madame Fremault.

**Madame Genot :** Pourquoi s'est-on basé sur des photographies de 2005 pour l'évaluation du bâtiment à 700.000 euros ?

**Monsieur le Président :** Je vous assure, le projet est transparent, il a fait l'objet d'un permis d'urbanisme. Le projet est connu des services régionaux et communaux. Reprenez l'intervention de Monsieur Roekens, celle-ci dit très clairement que l'opération peut être menée de l'avis de la Région.

**Madame Genot :** Celle-ci souligne avoir dû se prononcer en urgence sur base d'anciennes photographies de 2005.

**Monsieur Mouhssin :** Il est indiqué très clairement qu'il y a une infraction urbanistique sur l'atelier à l'arrière. L'examen se base sur de photographies datant de douze ans. Nous regrettons que pour des montants aussi importants nous n'ayons pas un dossier plus clair.

**Monsieur Roekens :** Le groupe ECOLO souhaite s'abstenir pour l'acquisition du 42 rue Linné : point 21.

*Madame Bulduk s'abstiendra également pour ce point.*

**Monsieur Roekens :** J'ai une dernière question par rapport à un autre bien : le 106 rue Linné. Il me revient qu'il y avait une importante pollution du sol au niveau des anciens laboratoires Titra rachetés par le CPAS. Ne risquons-nous pas d'avoir une mauvaise surprise avec le 106 rue Linné ?

**Monsieur Balsat :** Il y eut en son temps une présomption de pollution pour les sols de cette partie du territoire, cela avait fait l'objet d'une interpellation de ma part. Nombre de propriétaires ont depuis reçu des courriers leur indiquant qu'il n'y avait plus péril en la demeure.

**Monsieur le Président :** Nous ne mettons pas en question les estimations réalisées par Bruxelles-Fiscalité et le géomètre expert. Libre encore à la Région de revoir l'analyse.

Il est vrai qu'il y a une pollution de ces sols car une activité semi-industrielle a été menée au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle au sein de ce quartier. Le risque existe, nous n'avons pas plus d'élément.

*Le point 21 est porté au vote et adopté à l'unanimité (abstention du groupe ECOLO et de Madame Bulduk).*

*Les points 18, 19, 20, 22, 23 et 24 sont portés au vote et adoptés à l'unanimité.*

## **25. Aliénation du bien sis rue du Méridien, 29 e/c : accord de principe et procédure**

**Monsieur Balsat :** Si ma mémoire est bonne, ce bien avait été budgétisé à 2.250.000 euros par le passé. Je vous avais dit que ce montant était déraisonnable vu l'état déplorable du bien.

En 2016, dans le rapport d'un bureau d'expertise, il est question d'un montant de 805.000 euros, avec des rénovations lourdes à prévoir.

En 2017, nous en sommes à une estimation à 735.000 euros et le géomètre émet des doutes qu'à ce prix-là, on ne trouve pas preneur. La façade est inscrite au patrimoine.

En l'état, je doute que l'on parvienne à vendre ce bâtiment. Je pense qu'il serait plus raisonnable que la commune préserve ce patrimoine. Si elle n'en a pas les moyens, elle pourrait le donner en emphytéose.

**Madame Genot :** Il serait intéressant de sécuriser le bien afin qu'il ne se dégrade pas d'avantage. Nous sommes dorénavant à un montant de 639 euros par mètre carré. Lorsque l'on compare aux taudis que l'on a achetés dans le quartier Nord à 1200 euros par mètre carré, je m'interroge.

**Monsieur le Président :** Il s'agit ici d'une proposition de mise en vente. Libre à la commune, après avoir reçu les offres, de mener cette transaction à bien ou non. Il n'y a pas aujourd'hui d'obligation de vente. On se donne uniquement les moyens d'éventuellement négocier une vente. Si nous obtenons une offre intéressante, il y aura à nouveau un débat ici. Dans l'estimation, le prix au mètre carré inclut les moyens nécessaires à la rénovation du bien.

*Le point est porté au vote et adopté à l'unanimité (abstention de Madame Bulduk ainsi que du groupe ECOLO et vote défavorable de Monsieur Balsat).*

24 votants : 18 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

Non : Thierry Balsat.

Abstentions : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Veerle Vandenaabeele.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Julie De Pauw, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**26. Mission locale de Saint-Josse-ten-Noode asbl ; Garantie de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode ; Caution solidaire à partir de 2018 pour une ligne de crédit contractée à durée indéterminée ; Renom de crédit & Ouverture de crédit.**

**Madame Genot :** Ce prêt remplace les autres ou s'ajoute-t-il à ceux pour lesquels nous sommes déjà caution solidaire ?

**Monsieur Boïkete :** Nous avons une ligne de crédit unique chez Belfius de 373.000 euros avec un taux fluctuant autour des 9~10 % et pour laquelle la commune s'était portée caution.

Ce qui vous est demandé ici d'approuver est de se porter caution pour une nouvelle ligne de 500.000 euros et la fin de la ligne précédente.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

**27. Conversion du prêt extraordinaire pour l'Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse-ten-Noode (AISSJ) en subside, exercice 2017. Omzetting van de buitengewone lening voor het Sociaal Vastgoedagentschap van Sint-Joost-ten-Node (AISSJ) in subsidie, dienstjaar 2017.**

**Madame Genot :** Ont-ils obtenu le subside pour lequel ils avaient demandé ce prêt en attente de la réception des fonds ?

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'une avance de trésorerie accordée en 2010 que l'AISSJ n'est pas à même de rembourser et qui grève à chaque fois leur compte.

24 votants : 24 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir,

Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

## **28. Règlement-redevance pour le placement de potelets anti-stationnement sur la voie publique.**

**Monsieur Roekens :** Quel est le prix d'un potelet et quel est le nombre d'heures de travail nécessaire ?

**Monsieur le Président :** Excellente question, je vais demander à ce que l'on vous communique cela par écrit.

**Monsieur Roekens :** Les années précédentes, nous avons installé des potelets se pliant dès qu'ils étaient heurtés par une voiture. Les potelets à venir seront-ils réalisés dans un matériau plus résistant ? Les potelets existants réalisés dans ce matériau peu résistant seront-ils remplacés à terme ?

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'un sujet important : l'amélioration du cadre de vie, de l'espace public. C'est la sécurisation qui est visée dans un premier temps avec l'installation de potelets ou de barrières afin d'éviter que les voitures ne pénètrent sur des espaces réservés aux piétons.

Les deux premières priorités sont les potelets dans la ville : 600 potelets ainsi que les 1100 bacs.

**Monsieur Roekens :** Concrètement, quels potelets seront installés demain si un citoyen demande à la commune d'installer des potelets devant son garage ?

**Monsieur le Président :** Il s'agira des anciens, ceux qui sont en stock.

**Monsieur Mouhssin :** Je suis passé récemment rue des Plantes, des voitures ne pouvaient entrer dans leur garage. La commune a entretemps installé des potelets du côté droit de la rue afin de permettre aux véhicules d'entrer dans leur garage. Cependant, ceci n'a été fait que pour certains garages. Une série d'habitants s'en plaint. Serait-il possible d'analyser la problématique ? Pourrait-on me répondre par écrit ?

**Monsieur le Président :** Merci pour la question, elle est de mise.

**Madame Genot :** Je souhaiterais connaître le coût du potelet et de son installation avant de procéder au vote. S'il est supérieur au montant proposé, cela revient à dire que la commune subsidie cette installation, et donc que les citoyens ne possédant pas de garage payent pour ceux qui en possèdent un. Je souhaiterais reporter le vote à la fin de la séance, d'ici à ce que vous obteniez ce renseignement.

**Monsieur le Président :** Je vais demander les renseignements, je propose de reporter le vote à la fin du Conseil.

24 votants : 24 votes positifs

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Le point 30 est traité préalablement au point 29.*

### **30. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale.**

**Monsieur Roekens :** Je souhaite soulever un point d'information relatif à l'attribution d'un marché pour la rénovation du 113 rue de Liedekerke, il y a là différents logements que la commune souhaite rénover. C'est un projet qui date du contrat de quartier Liedekerke. Ce marché est évalué à 527.000 euros, nous avons traité cela en octobre. Je suis surpris par ce montant, dans le budget, ce bâtiment est voué à être vendu pour un montant de 246.550. Va-t-on réellement investir dans l'immeuble pour ensuite le vendre en deçà de la valeur des travaux ?

**Monsieur le Président :** Je ne possède pas les éléments pour vous répondre. Je propose que l'on revienne au PV pour le prochain Conseil sur ce projet.

*Prise de connaissance*

### **29. Règlement-redevance pour la délivrance de documents administratifs ; modification.**

**Monsieur le Président :** Depuis le premier janvier 2017, la commune de Saint-Josse ne prend plus aucune forme de redevance sur les documents d'identité ni sur aucun document administratif délivré pour la population.

Le fédéral change néanmoins une série des montants qu'il nous refacture et nous adaptons en conséquence :

- la carte d'identité passe de 15,70 euros à 16 euros.
- la carte kids passe de 6,30 à 6,40 euros.
- la carte kids procédure extrême urgence passe de 110 à 95 euros.
- la carte belge kids en procédure urgente 3 jours passe de 100 à 84 euros.
- la carte belge kids en procédure urgente 2 jours passe de 188,30 à 127,80 euros.
- le tarif réduit pour second document d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans passe 52,30 à 55,60 euros.
- la carte étranger passe de 18,40 à 19,20 euros.
- la carte étranger A,B,C,D,H en procédure urgente passe de 118,60 à 127,60 euros.

**Madame Genot :** J'en profite pour vous faire observer que lorsque ces cartes kids périment, les parents ne reçoivent pas de courrier de l'administration les en prévenant. C'est le cas dans toutes les communes. Ceci mène à des situations embarrassantes dans le train ou à l'aéroport. Les parents n'ont pas conscience que la carte de leurs enfants est périmée. Ne pourrait-on pas prévenir les parents ?

**Monsieur le Président :** Normalement, ceci est prévu par le fédéral et j'espère que le point 32 de l'ordre du jour facilitera ce que vous demandez.

**Monsieur Mouhssin :** Juste une remarque : je trouve qu'il est plus facile pour les Conseillers —lorsqu'il y a un changement de règlement—, que l'on nous fournisse le document et les changements. Il serait fort aimable de demander à l'administration de procéder de la sorte à l'avenir.

24 votants : 24 votes positifs

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Cevdet Yildiz, Serob Muradyan et Derya Bulduk quittent la séance.*

### **31. Sécurité de l'Information ; Déploiement de caméras à Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation (ANPR) sur le territoire de la commune de Saint-Josse-Ten-Noode**

21 votants : 21 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **32. Simplification administrative & Sécurité de l'information ; Application « Mon Dossier » du Registre National (SPF Intérieur) ; Délivrance de certificats en ligne ; Intégration des certificats disponibles dans « MonDossier » à l'IRISbox ; Décision de principe.**

**Monsieur le Président :** Il s'agit d'un pas important que nous souhaitons franchir. Dans un premier temps, il vous est demandé que l'on désigne une conseillère en sécurité de l'information communale ; d'autoriser le CIRB à intégrer dans IRISbox les certificats de registre national issus de l'application « MonDossier » ; de charger les services informatiques communaux de contacter le CIRB afin de veiller au suivi de

l'implémentation technique de ce nouveau service, et, enfin, de charger le département communication de promouvoir l'intégration dans IRISbox des certificats du registre national repris dans l'application « Mon Dossier ».

Je pense que c'est assez positif.

**Monsieur Mouhssin :** Développer l'e-administration est un axe qu'il faut favoriser et que nous soutenons. Tout le monde n'a malheureusement pas toujours accès à un ordinateur doté d'un lecteur de carte. Il y avait l'idée de développer des bornes où le citoyen pourrait venir accomplir ces démarches, qu'en est-il ?

**Monsieur le Président :** C'est en cours. L'idée est d'en installer après la rénovation de ce bâtiment communal et dans le nouveau bâtiment au quartier Nord.

Je confirme que nous allons dans cette direction.

21 votants : 21 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Ahmed Medhoune et Julie De Pauw quittent la séance.*

*Les points 33 et 34 sont traités conjointement.*

### **33. Accueil Temps Libre (A.T.L.) ; Rapport d'activité - année 2016-2017.**

*Monsieur Mouhssin demande, pour éviter un possible conflit d'intérêts, que Monsieur Medhoune ne soit pas présent le temps que les points soient traités.*

19 votants : 19 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

*Approuvé*

*Cevdet Yildiz, Serob Muradyan et Derya Bulduk entrent en séance.*

### **34. Accueil Temps Libre (A.T.L.) ; Plan d'action annuel 2017-2018.**

**Monsieur Roekens :** Des 32 accueillants, seulement 14 ont participé à des formations l'année passée, et, pour 5 d'entre eux, n'ont suivi qu'une formation d'une journée.

Cela signifie qu'une majorité des accueillants n'ont pas suivi de formation. Un des buts de ce dispositif est pourtant de stimuler les accueillants à suivre des formations et à se spécialiser.

Ma question est, comment va-t-on stimuler les accueillants à suivre une formation ?

Un autre point que j'ai relevé dans le rapport : quatre écoles communales et deux écoles libres ont un projet d'accueil, une école libre n'en a donc pas.

Je voudrais connaître les raisons de cette absence. Sera-t-elle également stimulée à introduire un projet d'accueil.

Une dernière question, nous nous sommes déjà entretenus par le passé du fait que les plaines de vacances ne sont pas agréées, avance-t-on dans cette direction ? Les plaines de vacance que Saint-Josse propose aux enfants seront-elles enfin agréées ?

**Madame Genot :** Dans le cadre des garderies, il y a des gens qui sont formés, qui ont des diplômes d'éducateur ou autres et d'autres profils. Lorsque vous devez augmenter les heures de travail, comment cela est-il réalisé ? Est-ce que se sont les personnes dotées de la plus grande ancienneté qui se voient attribuer les heures à pourvoir ? Ou les personnes les plus formées ? Ou bien est-ce aux personnes que l'on aurait récemment engagées à qui l'on propose des horaires plus importants plutôt qu'aux personnes actuellement en place ?

**Monsieur Mouhssin :** Le site internet Bruxelles temps libre a été actualisé. Il s'agit d'une des missions avec les moyens mis en œuvre. Je trouve inquiétant que, lorsque vous effectuez une recherche sur l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, il n'y ait quasiment pas de résultats. La seule chose que je trouve sont les Contes rue de la Limite. Il y a là un axe à développer, j'espère que dans une ou deux années, lorsque j'irai sur le site et chercherai « enfant de 5 à 10 ans porteur d'handicap », j'obtiendrai une liste de propositions.

Le second point concerne le rapport. Il est indiqué : "étudier la possibilité d'élargir le principe de partenariat avec l'ASBL schola ULB avec des associations de soutien scolaire de Saint-Josse". On voit que ceci n'a pas été fait, la raison est que : "cette action pourra être effectuée lorsque des réunions du réseau des écoles de devoirs seront à nouveau organisées". Pourquoi ces réunions ne se tiennent-elles plus ? Elles me semblent extrêmement importantes. J'y ai assisté par le passé et y ai observé un échange de pratiques et d'expériences qui me semblait extrêmement important.

**Monsieur Boïkete :** Les formations que vous mentionnez sont des formations individuelles. Il y a par ailleurs des formations collectives qui se font, au nombre de 3 à 4 par an. Le problème avec les formations individuelles est qu'elles prennent du temps et qu'il est nécessaire de remplacer les accueillants lorsqu'ils sont en formation ainsi que de trouver des places de formation.

C'est pour cela que nous avons un calendrier et que nous n'avons pas la possibilité de mettre tous les accueillants en formation sur une année. Notre priorité est de placer en formation les accueillants entrants ou ceux devant passer un processus de validation. Comme vous le savez, nous sommes contrôlés par l'ONE. Les normes deviennent de plus en plus exigeantes pour tout ce qui touche à l'accueil de l'enfance. On demande de plus en plus que le travailleur ait des certifications, des brevets et, de plus, que ces certifications et brevets soient mis à jour régulièrement. Nous sommes dès lors obligés de procéder à des choix entre nos différents accueillants.

Nous travaillons avec l'ASBL Badje afin de remplacer les accueillants en formation. Celle-ci a des difficultés à trouver des accueillants remplaçants afin de remplacer les nôtres lorsqu'ils vont en formation et celles-ci peuvent durer plusieurs semaines.

Voilà pour le volet formation.

Monsieur Mouhssin, vous avez parlé du réseau des écoles de devoir. Justement, nous avons organisé il y a deux semaines une réunion avec l'ensemble des acteurs du secteur des écoles de devoirs et de soutien scolaire. Il y avait les acteurs des différentes écoles, qu'elles soient de la commune ou du libre.

Je me félicite du travail qui est mené avec le secteur du libre qui participe à toutes nos réunions, qui contribue et soutient nos initiatives. Il y a deux mois, nous avons écrit un courrier collectif à la Ministre Greoli afin de demander de revoir l'enveloppe de subventionnement des garderies. Celle-ci n'a pas bougé depuis 2015 alors que le nombre d'enfants a pour sa part augmenté. Nous touchions auparavant 2 euros par journée par enfant, ce montant est descendu à 0,49 euro. Les écoles du libre ont soutenu cette initiative.

Nous avons également lancé d'autres initiatives avec les écoles du libre : le système de centralisation des inscriptions. Les écoles étaient emballées et ont proposé ceci à leur pouvoir organisateur. Ceux-ci ont refusé, nous n'avons pas pu aller plus loin mais il y a réellement une dynamique positive. Ceci concerne tous les acteurs de l'enseignement.

Il y a de plus l'ensemble des autres acteurs communaux : le service jeunesse qui organise également du soutien scolaire, le service prévention aussi. Il y a encore toutes les associations sur Saint-Josse, elles sont nombreuses et organisent également du soutien scolaire.

Là aussi, un travail est réalisé : un travail d'identification notamment. Il s'agit d'un travail collaboratif. Il n'y a pas de concurrence entre les différents partenaires, chacun a des listes d'attente.

Un travail se fait, des réunions sont tenues, vous avez raison Monsieur Mouhssin, ce travail est intéressant et nous apprenons beaucoup de choses. Il y a beaucoup d'échanges de bonnes pratiques.

**Monsieur Mouhssin :** Nous regrettons qu'il n'y ait plus eu de réunion pendant 5 années. Je trouverais intéressant d'y inviter à nouveau les membres du Conseil à l'occasion. J'y avais été invité par le passé et cela m'avait éclairé sur les besoins et les

difficultés que rencontraient les écoles de devoirs, sur l'existence de longues listes d'attentes pour les intégrer. Il est dommage qu'il y ait des enfants qui souhaitent être accompagnés, soutenus, et qu'il n'y ait pas de place pour les recevoir.

Par contre, sur la question des personnes en situation de handicap, je souhaitais souligner le déficit et espère qu'il y sera fait écho.

**Madame Genot :** Il n'a pas été répondu à la question relative à l'agrément des plaines de jeux par l'ONE ? Ceci permettrait aux parents de déduire ces frais et serait gage de qualité.

Il n'a pas été répondu non plus à la question relative à l'attribution des heures supplémentaires en garderie, comment cela se passe-t-il ?

**Monsieur le Président :** Il y a eu des évolutions de carrière. Des personnes travaillant dans les écoles travaillent dorénavant dans d'autres départements. Certaines personnes ayant commencé avec des horaires coupés, après s'être installées en ménage, souhaitent obtenir ensuite d'autres horaires. Toute la difficulté pour les garderies dans les écoles est de trouver des personnes acceptant de travailler en horaires coupés.

**Madame Genot :** Soyons clairs, on m'a rapporté qu'il y a des personnes qui travaillaient là depuis plus de dix ans à mi-temps et qui souhaitaient ardemment obtenir des heures supplémentaires. On a pourtant engagé deux nouvelles personnes non formées à  $\frac{3}{4}$  temps.

**Monsieur le Président :** Tout le monde peut se signaler. Des gardiennes qui travaillent dans les écoles viennent expliquer leur situation au département du personnel et, à un moment donné, la demande est prise en compte, étudiée. Il y a eu des évolutions au niveau du personnel, avec des mutations notamment.

22 votants : 22 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

*Approuvé*

*Ahmed Medhoune et Julie De Pauw entrent en séance.  
Serob Muradyan quitte la séance.*

### **35. Nederlandstalig Onderwijs – Gemeentelijke lagere en kleuterschool – Vastlegging capaciteit – Schooljaar 2018-2019**

**Meneer Roekens :** Ik zal gewoon hetzelfde zeggen als de vorige jaren. U weet dat wij vinden dat de maximum capaciteit te laag is. In theorie zijn er inderdaad 28 plaatsen in de onthaalklas. Ik zeg wel in theorie want wanneer er een broer of zus op school zit dat hebben die inschrijvingen voorrang. Ik zal U een raadsel voorleggen :

Weet U hoeveel plaatsen beschikbaar waren in de onthaalklassen na het plaatsen van de broers en zussen ?

Ik zal u het antwoord geven : 6 plaatsen op de 28. Dat is heel weinig, dat wil zeggen dat er heel wat ouders geen plaatsen vinden.

Daarom blijf ik steeds maar hameren op hetzelfde en dat is een uitbreiding van Sint-Joost-aan-Zee.

**Meneer de Voorziter** : U kent mijn positie. Wij hebben een lijst, met veel ouders. Ze wachten op een plaats maar we hebben de mogelijkheid niet om een prioriteit te geven aan deze ouders. Waarom ? Er is een loket, voor de Vlaamse scholen, met de Vlaamse overheid. We hebben geen gelegenheid om te zeggen aan de ouders van Sint-Joost, jullie hebben een kans, jullie krijgen prioriteit. Er is geen prioriteit voor de mensen die hier leven.

In de school van Sint-Joost-aan-Zee hebben we meer dan 400 leerlingen. Ongeveer de helft van de leerlingen zijn inwoners van onze gemeente. Indien wij toestemming zouden krijgen van de Vlaamse Overheid om 2/3 van de schoolcapaciteit te reserveren voor onze inwoners , dan kunnen wij verder gaan voor een tweede school. Wij hebben in Sint-Joost-aan-Zee, 450 leerlingen. Er zijn grote gemeenten die enkel een school hebben met 200 leerlingen. Ik denk dat wij een goede dienst verlenen. Misschien is het nog niet genoeg maar dan willen wij ook meer van de Vlaamse overheid voor onze gemeente.

**Meneer Roekens** : Het is correct dan Sint-Joost al heel veel doet. Sint-Joost-aan-Zee is een van de modernste scholen in Brussel. Er werd heel veel geld geïnvesteerd, daar ben ik het helemaal mee eens. Maar wat u vraagt is eigenlijk dat de Vlaamse overheid het decreet wijzigt. Dat gaan ze waarschijnlijk niet doen. Er is wel een criterium "afstand", dat er toch voor zorgt dat kinderen uit Sint-Joost een vorm van voorrang krijgen. Maar gezien de school zo dichtbij Schaarbeek ligt is het onvermijdelijk dat ook kinderen uit Schaarbeek naar de school komen.

Ik vind het een beetje jammer dat u dit argument aanhoudt. Voordien is daar nooit over gesproken en dit geldt trouwens ook voor de Franstalige scholen in de gemeente. Er is geen enkel voorrang voor kinderen van Sint-Joost voor de Franstalige scholen in Sint-Joost. Dus, ja ik vind het ook jammer dat u blijft weigeren om die school uit te breiden.

**Meneer de Voorzitter** : Wij zijn niet tegen het creëren van een tweede school maar ik vind dat het dan ook evenwichtig moet zijn. Hoeveel leerlingen zijn er in de Franstalige scholen ? In de gemeentescholen ? Hoeveel ? Duizend tweehonderd leerlingen.

Hoeveel in de Vlaamse school ? 450. Wij doen dus veel. Wij zeggen niet dat we tegen een uitbreiding of nieuwe school zijn maar ik denk dat het ook normaal is dat de gemeente die iets doet ook meer wil. Omdat, wanneer wij plaatsen creëren of een nieuwe school bouwen, wij tevens gaan instaan voor de werkingskosten enz.

Het is dus logisch dat wij voor de gemeente en zijn inwoners een return willen. Dat is normaal en evenwichtig.

**Meneer Roekens** : Laatste opmerking, het feit dat er 420 leerlingen zijn in Sint-Joost-aan-Zee wil vooral zeggen dat de school een enorme aantrekkingskracht uitoefent. Dat mensen in de rij gaan staan kan niet meer, maar ze willen absoluut naar die school gaan, en we zouden daar heel trots moeten op zijn. Ik hoop ergens dat de Franstalige scholen eveneens in de toekomst dat succes zullen kennen, wat nu niet het geval is.

**Meneer de Voorzitter** : Ik ga daar niet helemaal mee akkoord. In het begin van de legislatuur hadden wij 4 Franstalige scholen. Nu hebben wij er 5 en ze zijn volledig bezet.

De scholen hebben een groot succes in de wijken.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

Ja : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir

*Aangenomen*

**36. Arrêté royal du 8 octobre 2017 déterminant l'implantation des unités de la Protection civile ; introduction d'un recours en annulation ; ratification.  
Koninklijk besluit van 8 oktober 2017 tot bepaling van de vestiging van de eenheden van de Civiele Bescherming ; indiening van een verzoek tot nietigverklaring ; bekrachtiging.**

**Monsieur le Président** : Il y a un problème avec les services de secours au niveau des unités de protection civile. Le gouvernement fédéral porte actuellement une réforme qui vise à réduire les unités de six à deux. L'unité qui sert les intérêts des Bruxellois est située à Liedekerke et ferait l'objet d'une suppression.

La ministre, Madame Cécile Jodoigne, est venue présenter à la conférence des Bourgmestres la position de la Région. Elle vise à introduire un recours à l'encontre de la décision du gouvernement.

Ce que l'on nous demande ici est de nous joindre au recours introduit par la Région.

Il ne s'agit pas de services de première ligne mais de seconde. Malgré tout, il est regrettable que les deux unités de protection civile soient si loin de Bruxelles, dont nous serons à deux heures avec la réforme.

Je pense que nous devons tous réclamer le maintien de l'unité de Liedekerke.

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

*Serob Muradyan entre en séance*

*Julie De Pauw quitte la séance*

### **37. Budget communal pour l'exercice 2018**

**Monsieur le Président :** Le budget qui vous est proposé pour l'année 2018 est un budget à l'équilibre avec un boni de 52.714 euros. Il est heureux et positif que pour la troisième année consécutive, nous arrivions à l'équilibre.

L'engagement pris par la majorité d'atteindre l'équilibre en 2018 a donc été tenu, depuis 2016 déjà.

Au travers du budget, nous pouvons continuer à atteindre les objectifs suivants : maintenir le cap des investissements dans les équipements (crèches, écoles, Maison des cultures, logements) et ceci sans augmentation de la pression fiscale à travers l'IPP ou le précompte immobilier. Au cours de l'ensemble de cette législature, ces taxes importantes n'ont pas été augmentées.

Second élément, nous maintenons le cap afin de soulager le budget des familles. Nous venons à nouveau en aide aux familles et aux habitants de la commune : la gratuité des documents administratifs, la prochaine gratuité des garderies dans les écoles francophones, les chèques sports qui sont toujours à 250 euros, nous touchons 600 jeunes à travers ce dispositif. Les primes à la rénovation où nous compensons le départ de la Région avec la fin du contrat de quartier. Cet élément est essentiel afin d'améliorer la situation du bâti, qui est ancien à Saint-Josse.

L'un des défis à Saint-Josse est la densité de population, jeune, avec les revenus les plus faibles du royaume.

Nous portons une attention vers les propriétaires et les locataires privés.

Pour la première fois, dans le budget, nous avons prévu un montant de 75.000 euros destinés à la relance économique des commerces. Au cours des prochaines semaines, nous définirons les dispositifs visant à apporter une aide à nos commerces.

Enfin, nous avons également souhaité aller plus loin au niveau de la carte de riverain. Nous connaissons les difficultés des tennodois pour se parquer. La carte de riverain est passée de 30 euros en début de législature à la gratuité en 2018.

Au niveau du budget investissement, vous observerez que nous continuons à y placer de nombreux projets. L'opposition fera remarquer qu'il s'agit de budgets

colossaux, je ferai remarquer que le taux d'exécution est relativement faible. De nombreuses procédures sont nécessaires (permis d'urbanisme) et peuvent mener à reporter le projet. Nous les inscrivons néanmoins au budget car nous tenons à ces projets.

Les budgets à destination de la police sont en diminution, contrairement à ceux à destination du CPAS qui sont pour leur part en augmentation.

**Madame Genot :** Je souhaite d'abord féliciter l'ensemble des fonctionnaires car nous savons qu'il s'agit là d'un travail important.

C'est une bonne chose que nous votions le budget avant le début de l'année. Idéalement, nous aurions même dû voter ce budget en octobre ou en novembre. Ceci pour les associations qui attendent leurs subsides notamment. J'espère que l'année prochaine, nous y parviendrons.

Au niveau des recettes, nous avons l'impression que, pour certaines d'entre-elles, elles sont un peu optimistes. Nous verrons si les objectifs fixés auront bien été atteints lorsque l'on disposera des comptes.

En achetant la rue Royale, on parle de rationalisation. Avouez que c'est un peu difficile à défendre lorsque l'on acquiert un bâtiment pour 5 millions d'euros. Rien n'est dit sur ce qui sera rationalisé. Certes, il sera mis fin à la location du bâtiment avenue des Arts mais nous n'avons pas de plan global avec d'éventuelles fermetures d'implantation relevant de cette rationalisation. À l'heure actuelle, cette rationalisation ne recouvre aucune réalité pour nous.

Pour nous il est important que ce ne soit pas un budget de Saint-Nicolas : chèques, gratuité, fêtes, *etc.* Certaines fêtes, tel le "Oh! Festival" ou la journée J, fonctionnent et proposent un contenu intéressant, rencontrent leur public. On sait qu'à d'autres fêtes, on est plus à distribuer du pain-saucisse et les activités sont assez maigres. Je pense que ce n'est pas là la direction à prendre.

Dans votre note de politique générale, il est question des efforts du service de communication. Je tiens à les féliciter pour le nouveau site internet qui est beaucoup plus complet que le précédent et j'y trouve régulièrement des nouvelles informations.

Je pense qu'à notre époque, nous ne pouvons plus continuer à distribuer des petits gadgets inutiles : clés USB, sets de table, *etc.* Il y a dorénavant lieu de faire attention à la planète.

*Open data* : je vois la volonté d'avancer dans cette direction mais les domaines dans lesquels cette avancée est susceptible de se réaliser ne sont pas cités. Cette mise à disposition de données est une politique importante, je souhaiterais savoir comment la commune va concrétiser cela.

Par rapport à l'extension de nos écoles, il est question de l'école Arc-en-ciel ainsi que d'Henri Frick, la rénovation nécessaire de la Nouvelle École n'est par contre pas mentionnée. Je m'en étonne. Je pense qu'il est important de faire remonter ceci dans l'ordre de nos priorités.

En matière de mobilité, vous reparlez de votre plan Grenelle de la mobilité mais nous n'avons toujours rien vu. La situation sur le terrain est toujours aussi dégradée avec des colonnes de voitures se rendant à Liège en traversant notre commune. On nous annonce seulement des études sur un plan piéton et autres. Cela paraît faible par rapport aux difficultés que nous rencontrons.

Dans le quartier Nord, une étude mobilité avait été commandée et avait mené à la production d'un plan mobilité. C'était en 2012 et, depuis, cela dort dans les tiroirs de la commune. Nous avons payé cher pour cette étude et l'on en a rien fait. Le quartier Nord, contrairement au centre, n'a jamais eu droit à un plan de mobilité.

Le plan de mobilité du centre reste mal conçu. Une série de verrous proposés dans le plan initial ont été levés et il est possible aux navetteurs de le traverser, ce dont ils ne se privent pas.

Dernier aspect : la question de la gestion de nos fonctionnaires. En 2014, vous aviez commandé un audit à une entreprise de consultance importante, nous n'avons toujours pas réussi à en obtenir copie, malgré nos multiples demandes. Ceci est contraire à toute règle. Nous apprenons peu à peu, une série de recommandations formulées par cet audit : création de niveaux intermédiaires, management, nécessité d'un nouvel organigramme, l'ancien datant de 2002. Cet audit date de 2014 et nous arrivons en 2018, cela paraît long, 4 années, pour réaliser un organigramme. Qu'est-ce qui ne va pas ?

**Monsieur Roekens :** Je parlerai de certaines recettes qui me semblent surévaluées.

Nous inscrivons chaque année 750.000 euros au budget pour la recette stationnement. Le montant le plus élevé que nous ayons obtenu jusqu'à présent est de 450.000 euros.

La taxe sur les carrées est toujours évaluée à 200.000 euros. Suite à notre acquisition de carrées, cette recette devrait être revue à la baisse.

Je constate que le précompte immobilier augmente de 1,2 millions d'euros. Même avec la tour Astro, le montant me semble surévalué.

Il y a une recette qui me semble tout à fait fictive, il s'agit de la recette inscrite pour les frais de surveillance des repas scolaires qui font dorénavant l'objet de gratuité pour les francophones.

Pour la dotation de la zone de police, elle diminue effectivement. Je souhaiterais néanmoins poser quelque question quant à des mesures de sécurité routière. Il y a récemment eu un accident à Schaerbeek, chaussée d'Helmet, nous l'avons évoqué lors du Conseil précédent. Des mesures ont été posées. Schaerbeek a décidé d'acquiescer des caméras de vitesse sur fonds propres, pour 100.000 euros.

Ma collègue Adelheid Bytdebier de Groen, qui siège au Conseil de police pour Schaerbeek a posé certaines questions. Nous apprenons que le cadre pour la sécurité routière au sein de la zone n'est rempli qu'à hauteur de 50 %. J'apprends également

qu'il n'y avait que deux caméras de vitesse mobiles dans la zone jusqu'à présent, c'est peu.

Si on peut remplir ce cadre et prendre des mesures dans le cadre de la dotation actuelle, tant mieux. Je souhaiterais qu'une attention particulière soit apportée à la sécurité routière au sein de la zone. Il est temps de la porter au sein des priorités de la zone.

Pour l'extraordinaire, je reviens sur la vente du bâtiment sis 113 rue de Liedekerke. Celle-ci est reprise dans le budget extraordinaire et estimée à 246.550 euros. C'est un montant faible. Je trouve pour le moins étonnant que l'on informe ce Conseil que l'on va procéder à des rénovations dans ce bâtiment pour 527.000 euros. Je souhaiterais des précisions à ce sujet.

Pour la Maison des cultures, je vois une nouvelle dépense. Le budget prévoit un montant de 830.000 euros pour des imprévus. C'est la énième fois que l'enveloppe de la Maison des cultures est revue à la hausse. Y aura-t-il d'autres surprises ?

Un dernier mot quant à l'endettement global de la commune. En début de législature, celui-ci s'élevait à 88 millions, en 2018, nous en sommes à 120 millions. L'augmentation est conséquente. Lorsque j'ai commencé comme Conseiller communal, en 2008, le taux d'endettement par habitant était de 200 euros, nous en sommes à 287. Il faudrait être attentif à cet endettement galopant, tôt ou tard, il faudra payer.

**Monsieur Mohammad :** Le groupe cdH se félicite à nouveau que la majorité PS-cdH puisse à nouveau présenter un budget 2018 en équilibre, c'est-à-dire avec un léger boni d'un peu moins de 60.000,00 euros à l'exercice propre et par un boni de 5.323.172,91 euros aux exercices cumulés.

Nous pouvons également nous féliciter à nouveau d'être une des rares communes bruxelloises à ne pas être sous plan d'assainissement régional.

Le groupe cdH tient à souligner et saluer, que dans un contexte financier difficile pour la commune, les frais de fonctionnement, de personnel, de la dotation au CPAS ou encore de la dotation à la zone de police restent stables.

À travers ce budget, nous voyons très clairement que notre majorité refuse de faire peser cette rigueur budgétaire sur nos citoyens et elle a choisi comme l'année dernière :

- de ne pas augmenter l'IPP ;
- de garder le taux du précompte immobilier inchangé ;
- de maintenir le niveau de service offert aux citoyens ;
- de ne pas sacrifier le personnel communal ;
- de maîtriser les dépenses ;
- et enfin, d'améliorer nos recettes.

Cette non-répercussion sur les ménages tennodois est une décision courageuse et nous la saluons.

Mais plus encore, cette majorité prend des initiatives audacieuses en matière de gratuité de services pour la population comme :

- la garderie gratuite ;
- la prêt de livre à la bibliothèque gratuit ;
- la non perception de droits communaux aux niveaux des documents administratifs ;
- ou encore les repas du midi à l'école publique à prix coutant pour nos enfants.

Gouverner c'est prévoir, nous dit l'adage.

Il est du devoir du politique de repenser le budget et de dépenser de manière intelligente l'enveloppe publique. Ici encore, nous sommes très heureux de voir un grand nombre de projets se concrétiser comme par exemple :

- la piscine Saint-François ;
- l'École Arc-en-Ciel ;
- les investissements au niveau du chauffage ;
- le charroi communal plus vert ;
- la participation à la centrale d'achat pour l'énergie verte ;
- la participation à la centrale d'achat pour le remplacement de nos chaudières ;
- le début des travaux pour le remplacement des châssis au niveau de la Maison communale ;
- l'étude pour l'extension de l'École Henry Frick ;
- la poursuite des Plans Triennaux d'Investissement en voirie avec la rue de l'Alliance, la rue de Bériot (ente l'avenue de l'Astronomie et la rue de l'Alliance), de la rue du Chalet, de la rue de la Charité (entre la chaussée de Louvain et de la rue Hydraulique) et enfin de la rue de la Prairie ; les travaux au niveau du Lycée Guy Cudell, gage d'un nouveau dynamisme au niveau de cette belle institution ;
- l'achat du site Sacré Cœur ;
- dans le cadre du défi démographique...
- la rénovation du Cimetière de Saint-Josse ;
- l'étude de notre nouveau stade de football et de sa salle multi-sport ;
- l'étude de la rénovation de la Bibliothèque francophone et néerlandophone ;
- la rénovation de la Salle de sport Nelson Mandela ;
- la rénovation du Square Armand Steurs ;
- le marché d'analyse des risques des aires de jeux communales ;
- l'étude de la rénovation du Parc Saint-François avec l'aide de l'IBGE en matière de subvention ;
- je vais en rester là... mais le moins que l'on puisse dire c'est que la majorité travaille contrairement à ce qui se dit dans les rangs de certains conseillers.

Néanmoins la prudence est de rigueur, pour gérer les finances communales en bon père de famille, il nous est nécessaire d'adopter davantage une politique économique structurelle, et non des opérations *one shot*, permettant d'assainir les finances communales.

Dans les années qui suivent, nous insistons pour que le Collège veille à ne pas alourdir la dette communale, à gérer plus efficacement le patrimoine communal et à continuer à être un modèle de la bonne gouvernance en région bruxelloise.

Nous voulons également réaffirmer notre volonté de maintenir sur le territoire de notre commune une classe moyenne en réduisant l'Impôt des Personnes Physiques mais aussi à l'instar d'autres communes permettre à cette même classe moyenne de payer un précompte immobilier réduit. En effet, la Région a mis en place depuis deux ans une prime de 120,00 euros appelée «Be Home».

Nous voudrions nous en inspirer pour compenser le niveau élevé des additionnels au Précompte Immobilier (PRI), la Commune pourrait mettre en œuvre deux primes : l'une pour ceux qui bénéficient peu de la réduction à l'**IPP** prime d'accompagnement social et l'autre pour tous les propriétaires tennodois une augmentation de la prime régionale.

Nous l'avons dit depuis le début de la législature et le répétons cette année encore, le groupe cdH reste vigilant pour les années à venir et est attentif à faire respecter les engagements conclus dans l'accord de majorité.

Vous me permettrez de citer aujourd'hui un proverbe portugais s'appliquant bien au budget 2018. On a coutume de dire au Portugal *quem tem esperança sempre alcança*, ce qui signifie «celui qui garde l'espoir réussit toujours».

Ce budget est le budget de l'ambition et de la réussite.

Ce budget est le budget d'une conviction, la conviction que nous disposons de tous les atouts pour relever les défis de demain, la conviction que notre majorité a la capacité de bâtir pour les générations futures.

**Monsieur Medhouné** : Le chef du groupe cdH a été poétique. Mon intervention en tant que chef de groupe PS le sera moins mais pleine de soutien.

Je commencerai par remercier les fonctionnaires qui ont travaillé en amont de cet exercice. Les travaux en amont me semblent rigoureux, les hypothèses faites sont raisonnables.

Chose importante, que l'on oublie souvent de dire, les règles de projection sont souvent des règles imposées. La construction du budget n'est pas un exercice aléatoire. Lorsque l'on regarde les règles imposées par le SPF Finances, sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques par exemple, on se rend bien compte que les marges de manœuvre pour fixer les chiffres ne vont pas de soi.

Beau travail.

Nous clôturons trois années successives à l'équilibre, avec un boni cumulé étoffé.

Il reste deux ou trois points que j'aimerais mettre en évidence. Un budget à l'équilibre sans qu'il ne soit douloureux pour les habitants par exemple. C'est un budget indolore.

Puis, Zoé Genot l'a dit, un budget qui rencontre les besoins des familles, des commerçants.

La masse salariale, ce n'est pas un détail, cela représente la moitié du budget. J'apprécie qu'une préoccupation particulière soit portée aux conditions de travail du personnel, quelle que soit la nature de son contrat.

J'apprécie les engagements pris en matière de réduction du temps de travail. Lutter contre le mal-être au travail en général. Se donner les moyens de mettre en place un management humaniste de base. Je pense que c'est important aussi. Je salue cela, sur un nombre d'employés qui est tout de même croissant.

Lorsque l'on met l'un à côté des autres, personnel de la commune, du CPAS, nous trouvons un millier de personnes à peu près, ce n'est pas rien. Se préoccuper de la politique de ressources humaines, ce n'est pas un détail. Il n'y a pas que les frais de transports ou l'indexation. J'ai noté en particulier les 500.000 euros consacrés à la mise en œuvre de la politique de réduction du temps de travail.

De notre point de vue, il y a de l'ambition, c'est réalisable, et il y a, de plus, une signature humaniste, à la fois pour les habitants et les membres du personnel.

**Monsieur Mouhssin :** Je ferai une remarque sur un point qui est à la fois positif et négatif. Il s'agit du fait que vous ayez à nouveau décidé de changer de position sur la question de l'abatage rituel.

Je vous avais félicité en 2015 : vous aviez pris la décision de vous rendre à Genk voir un exemple concret de ce qui pouvait être réalisé.

Je vous ai interpellé à ce sujet à de nombreuses reprises. En 2017, vous avez dit « c'est avant tout une compétence de la Région, du Fédéral, nous ne pouvons pas le faire, c'est trop compliqué ».

Aujourd'hui, vous décidez d'envisager à nouveau cette possibilité.

Si nous sommes d'accord sur l'objectif, nous ne le sommes pas toujours sur la manière de dépenser l'argent public : 200.000 euros pour une étude visant à l'analyse des bâtiments susceptibles d'abriter un abattoir et une morgue. Je reconnais que la combinaison d'un abattoir et d'une morgue est un concept novateur mais je réprovoque la méthode. Nous avons proposé une solution simple qui était d'étudier la possibilité d'abatage dans le garage communal. Avant de lancer une étude d'une telle ampleur, il aurait été plus sage de demander à l'administration d'effectuer une pré-étude sur les différentes possibilités. Nous continuons à penser que notre proposition est sans doute la meilleure. Deux cent mille euros pour une étude, il s'agit là d'une somme importante qui correspond à l'équivalent de 5 temps plein.

Seconde remarque : le contenu des documents que vous nous avez remis. Un rapport de synthèse doit être inclus, ce qui est bien le cas. Celui-ci doit cependant contenir des informations sur les mesures dans lesquelles sont pris en compte les aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la politique financière de la commune.

Je n'ai pas trouvé ces informations dans le rapport, pourriez-vous m'indiquer si elles s'y trouvent et, dans l'affirmative, où les y trouver.

Madame Genot a souligné que nous n'avions pas d'organigramme, c'est inexact. Monsieur le Secrétaire communal m'en a transmis un en octobre. Malheureusement, il n'est pas à jour : un bureau de pointage y est encore prévu alors que cela ne correspond plus à la réalité depuis 2005.

Lorsque vous lancez des politiques d'acquisition de biens immobiliers, lorsque vous déclarez réorganiser la commune de manière moderne, nous ne vous demandons pas d'être moderne mais de simplement appliquer la loi. Nous vous demandons de nous fournir un organigramme sérieux et actualisé.

Il est par ailleurs prévu que, chaque année, les représentants du Conseil communal exerçant une fonction d'administrateur au sein des intercommunales fournissent à celui-ci un rapport annuel relatif à la gestion de l'intercommunale concernée ainsi que sur leurs activités au sein de l'intercommunale.

L'intercommunale a travaillé, il y a donc lieu que de tels rapports soient produits. Il n'est pas précisé que ces rapports doivent être fournis avec le budget. Il s'agit cependant du même article : dans l'article 96 il est question du budget, dans le 96 bis des rapports précités. Je pense que l'intention du législateur est qu'il serait bon que les Conseillers communaux soient en possession de ces rapports afin de pouvoir analyser au mieux le budget.

J'espère que vous ferez le nécessaire afin que nos administrateurs produisent ces rapports.

**Monsieur Balsat :** J'ai l'impression d'être confronté à un budget de science-fiction.

En début de législature, nous avons presque 12 millions dans notre bas de laine qui ont aujourd'hui disparu.

Je trouve le coût des études trop important pour des projets qui n'ont soit pas abouti, soit requis de nouvelles études.

J'ai l'impression que le budget a été réalisé en spéculant sur l'incapacité de certains membres de l'opposition à l'analyser. Je sais lire entre les lignes.

J'attirerai l'attention du Conseil sur le volet relatif aux commerces. Nous débloquerons 75.000 euros en 2018 afin de revitaliser nos noyaux commerciaux. Les fermetures de commerces sont nombreuses dans notre commune et ceci n'est pas uniquement du fait de la crise économique. Je me suis entretenu avec des commerçants, ce qui leur nuit, c'est l'absence de projets. L'Echevin se gausse que les braderies battent leur plein, du succès du marché de Noël, que les terrasses temporaires permettent une visibilité de nos commerces. Personnellement, je ne vois plus beaucoup de commerçants ni de clients parvenant à pénétrer dans notre commune afin d'y consommer.

Je pense que les chiffres que vous nous présentez ne sont pas en corrélation avec la réalité du terrain. Certes, l'ambition est présente, mais, sur le terrain, rien ne se passe comme dans vos prédictions.

Je souhaiterais également parler du volet international : la solidarité. Plus d'une fois, au sein de ce Conseil, je vous ai interpellé sur la nécessité ou non de réaliser des jumelages. Je trouve cela très intéressant de réaliser de tels jumelages et d'être solidaire avec le monde entier, ceci étant, nous sommes une petite entité locale, pauvre et je pense que la solidarité locale est une nécessité absolue.

J'observe dans le budget que l'IPP est en diminution. Je ne comprends donc pas comment ces chiffres traduiraient un retour de la classe moyenne porté par notre politique.

En début de législature, vous avez déclaré ne pas avoir vocation à être un organisme public immobilier, qu'il y avait lieu de rationaliser. Il faudra m'expliquer où se trouve cette rationalisation. Nous avons budgétisé la rénovation de la rue Brialmont ayant été rénovée récemment et ce avec des moyens importants. De même, nous allons à nouveau rénover le 2 place Quetelet occupé actuellement —grâce à l'intervention communale— afin de permettre à des personnes dépourvues de logement d'y être hébergées.

Nous allons également faire des études onéreuses afin de rénover des pôles communaux tels que les Pyramides.

Nous avons dans ce budget énormément de moyens consacrés à des études, qui, je le disais, n'aboutissent pas forcément.

Je pense que ce qui pourrait faire du bien à notre population, c'est qu'en 2018, nous laissions souffler les contribuables. Que nous puissions enfin, dans cette commune, apporter de vraies priorités, apporter un vrai projet d'avenir, que ce soit pour nos commerçants, pour nos habitants.

Aujourd'hui, lorsque je vois votre budget, je me dis que soit vous nous prenez pour des pigeons, soit vous n'avez pas conscience que tout ce que vous avez mis dans votre budget, notamment à l'extraordinaire, est irréalisable.

Le budget qui nous est présenté est un budget cohérent, à tout le moins comptablement, dans sa présentation. Néanmoins, lorsque l'on gratte, on comprendra qu'il s'agit d'un budget de campagne électorale.

Aujourd'hui, vous êtes en train de vous habiller de votre plus bel appareil pour les prochaines élections. Vous dites aux tennoodois que tout va bien, qu'il n'y a rien à signaler.

**Monsieur le Président :** Merci pour vos interventions, j'essaierai d'y apporter des éléments de réponse.

D'abord, le mot rationalisation a —je pense— tout son sens lorsque l'on acquiert un patrimoine qui nous permet à terme de mettre fin aux 350.000 euros de loyer de l'avenue des Arts et ceci avec une faible intervention sur fonds propres. Le bâtiment

est acquis pour la somme de 5 millions d'euros dont 4,6 millions sont issus de subsides. Il n'y a pas de travaux à prévoir. Il s'agit là de bonne gestion, de rationalisation. En cas de difficultés, nous pourrions toujours revendre le bien. Le patrimoine immobilier est probablement l'un des meilleurs secteurs d'investissement.

Nous sommes en contact avec la zone de police afin de valoriser la location de l'avenue des Arts. Il est question de la possibilité qu'elle loue le bien le temps de la rénovation du bâtiment les hébergeant actuellement.

Sur la question des écoles —essentielle pour l'avenir de la commune et de ses familles— nous menons, avec les services des travaux, de la rénovation urbaine et la compétence de l'enseignement un travail de fond important. Je citerai l'achat du couvent rue de l'Abondance qui joue un rôle pivot dans le programme de rénovation de nos écoles. Sans celui-ci, nous n'aurions pas pu commencer les travaux à l'école Arc-en-ciel, nous ne pourrions pas faire Henri Frick, ni demain, la Nouvelle École. Ce dernier dossier n'a pas, jusqu'à présent, bénéficié du traitement qu'il mérite. Dans le cadre du contrat de quartier Axe Durable Louvain, cette responsabilité relevait du fédéral qui nous a demandé, au cours de l'année 2017, de reprendre le dossier. Je m'engage ici : dans quelques semaines, nous déposerons le projet. Nous montrerons aux habitants la manière dont nous allons rénover l'école. Nous avons consulté tous les projets et allons prendre une décision. Nous allons engager la commune dans un vaste programme. Celui-ci améliorera qualitativement l'espace avec l'îlot Guy Cudell prévu dans le contrat de quartier, il comporte également la création d'une école, la rénovation de la salle de sports Guy Cudell, une crèche et un accueil amélioré.

Sur la création du nouvel organigramme, c'est l'ancien qui a été envoyé car il est actuellement le seul à avoir été approuvé par le Conseil. Le sujet a été abordé au comité de négociation vendredi passé, nous allons y faire une proposition au cours de l'année. Une fois ceci validé en concertation sociale, nous espérons remonter le dossier au Collège et le présenter ensuite au Conseil communal.

Concernant le stationnement, je ne vous suis pas Monsieur Roekens. Nous avons investi dans le matériel. Cet investissement ne nous permettait pas de percevoir le trop plein, le temps de l'amortissement. Nous sommes aujourd'hui en vitesse de croisière. Si nous inscrivons 750.000 euros, c'est suite aux perceptions observées en 2017, il n'y a pas de surestimation. L'estimation est effectuée par notre administration, celle qui effectue le contrôle de l'opérateur privé.

Concernant la question de la surveillance scolaire, nous avons reçu un courrier des parents de l'école et de "De Buiteling". Nous avons rencontré les parents de l'école en novembre, leur demande est de rester dans la situation antérieure. Ils souhaitent rester dans la même situation, et, dès lors, que les garderies restent payantes. Ils ne souhaitent pas de concurrence avec le schéma de "De Buiteling". La demande a été appuyée par de nombreux parents ayant signé le courrier adressé à la commune. Nous avons également rencontré "De Buiteling". Nous avons décidé de reporter *sine die* la gratuité de la garderie dans les écoles flamandes ainsi que de la poursuite du dialogue avec l'ensemble des parties. En attendant, nous continuerons à payer la location des espaces de l'association "De Buiteling".

Vous m'avez également interpellé sur la dette, en donnant le sentiment que celle-ci avait été augmentée de manière considérable. Je vais vous donner les chiffres, ceux-ci se trouvent dans le tableau en page 154. En 2012, nous étions endettés à hauteur 64,14 millions. En 2013, nous sommes passés à 64,53 millions. En 2014, nous diminuons à 62 millions. En 2015, nous augmentons de manière considérable à 73,35 millions. Ceci s'explique par l'internalisation de la régie de rénovation urbaine. Nous n'effectuons plus d'opérations immobilières en dehors de ce Conseil. Tout se fait dorénavant ici, dans la plus grande transparence. En 2016, nous sommes à 69,17 millions et en 2017 à 70,73 millions. Ceci afin de mettre en œuvre notre action face au défi démographique. Nous nous sommes engagés dans une série de dossiers avec la Région, les Communautés, parfois sur fonds propres. Au niveau de l'impact sur le budget, en année pleine, je vous invite à aller voir la page sur les dépenses : nous étions à 8,3 millions en 2017, nous sommes toujours à 8,319 millions. L'endettement existe mais il est contenu.

La zone de police a fait de la sécurité routière une de ses priorités. Nous avons installé des radars au niveau de la rue des Moissons et au Botanique. Nous avons installé des dos d'ânes aux lieux accidentogènes. Nous l'avons même fait sur des voiries régionales afin d'aller de l'avant.

Quant aux questions de Monsieur Mohammad, la majorité et le Collège souhaitent un budget qui soit le plus fort possible. Je retiens les propositions formulées par le groupe cdH. Je pense que les propriétaires ne doivent pas être oubliés et rappellerai l'action du guichet primes : nous sommes passés de 14 primes octroyées en 2014 à plus de 300.

Pour le groupe PS, merci de souligner que nous avons prévu un poste pour la réduction du temps de travail. Nous le mettons en œuvre, pour ceux qui ont plus de 55 ans, quel que soit la nature de leur travail. J'avoue que l'on avait du mal à définir ce qu'est un métier pénible.

Actuellement, où en sommes-nous ? Nous attendons le courrier officiel de la caisse des pensions. À l'heure où, pour certains d'entre nous, nous dénoncerons demain le nouveau mode de calcul des pensions, nous ne souhaitons pas d'un impact négatif. Nous souhaitons nous engager sur la voie de la réduction du temps de travail avec les travailleurs. Un budget a été dégagé au niveau de la commune et la présidence du CPAS fera de même. Une fois ce courrier officiel reçu, nous nous présenterons devant les instances, à savoir, les comités de négociation et reviendrons vers vous.

Concernant la question de l'investissement que nous réalisons au sujet de l'abattage, il est vrai que si vous reprenez mes propos de manière séquentielle, on peut y trouver un peu d'exagération, à tout le moins. Je me permettrai de rappeler le contexte : l'air du temps était à l'interdiction. Bruxelles ne l'a pas fait et je remercie les groupes qui n'ont pas suivi la tendance en Flandre et en Wallonie. La Région ne nous permet pas de réaliser des sites d'abattage au niveau communal. Nous avons souhaité le faire en 2017, cela ne nous a pas été possible. La réglementation prévoit des containers mobiles ayant un coût prohibitif : 200.000 euros. C'est ce qui avait été fait en 2016 et l'opération n'a pas été appréciée. Pourquoi avons-nous inscrit un montant de 200.000 euros ? Il s'agit de l'étude qui correspond généralement à 10 % du budget. Le but est l'acquisition d'un bâtiment qui devra accueillir une morgue multiconfessionnelle ainsi qu'un site d'abattage. Il s'agit d'acquisitif, de rénovation et

de mise en œuvre. Que nous donnons-nous aujourd'hui comme possibilité ? Avoir demain une morgue communale et un lieu d'abattage qui pourra servir pendant toute l'année. Tout cela est encore à définir mais l'impulsion est là. Si nous avons une morgue communale, nous ne devons plus avoir de conventions avec des hôpitaux. C'est positif pour tous les habitants. L'abattage concerne plus les communautés musulmanes et —dans une moindre mesure à Saint-Josse— juives.

Monsieur Balsat, vous avez été particulièrement dur dans vos mots concernant le budget, vous avez notamment épinglé la politique concernant la classe moyenne et les commerçants. Je pense que le marché de Noël est important. Les investissements que nous avons réalisés afin d'acquérir les chalets serviront également à d'autres fins. Il s'agit d'un engagement supplémentaire pour notre commerce local et les fêtes de fin d'année auxquelles nous sommes très attachés. Le marché de Noël aura lieu la semaine prochaine. Vous êtes d'ores et déjà invités à l'inauguration. Il s'agit d'un moment important dans la vie de nos habitants.

Les terrasses d'été permettent aux commerçants de valoriser des places de stationnement qui ne servent pas pendant cette période. Ce projet rencontre un vif succès.

Par rapport au commerce de manière générale, j'étais au départ assez critique sur l'Atrium, je n'étais pas satisfait des réalisations, que je jugeais trop faibles. Je me rends aujourd'hui compte que l'absence d'Atrium, au niveau local, est une perte réelle. Il faudrait peut-être, à terme, réfléchir à la réalisation d'une agence immobilière sociale. Une agence immobilière pour le commerce qui pourrait gérer les cellules vides. Je pense que l'on devrait formuler cette demande à la Région, tous ensemble, qu'un autre Atrium dans l'immobilier puisse exister pour aider les communes à réaliser ce travail. Nous pouvons ajouter dans cette réflexion d'autres opérateurs, au niveau régional, ayant des moyens plus conséquents.

Sur la rénovation des bâtiments, il y a des travaux de sécurisation et de rénovation réclamés par les usagers. Nous devons les rencontrer. Sur la vente des Pyramides, nous avons fait un choix en début de législature à laquelle nous avons renoncé. Nous décidons aujourd'hui de procéder à une étude qui nous permette de reconstruire là un espace pour des conférences, des salles polyvalentes qui puissent servir de salle de fêtes, d'événements. Nous sommes sur une place internationale avec un fort parking, un lieu multimodal. Je pense qu'il s'agit d'un lieu important et que, pour la commune, pour son ancrage à la place Rogier, il est important que nous y restions.

En ce qui concerne le commerce, je souhaiterais aussi dire que des magasins ont ouvert rue Willems, rue de la Commune, chaussée d'Haecht. Des commerces fleurissent de toute part. Il y a aussi un grand négociant qui a fermé. Nous espérons que cela change, ce sera probablement le cas après la rénovation de cette voirie. La chaussée de Louvain, l'esplanade Madou, l'avenue de l'Astronomie, place Quetelet, boulevard Bischoffsheim, tout cela va changer la donne.

Je ne pense pas qu'il faille voir la situation du commerce de manière négative, il s'agit de commerçants qui s'en sortent. Ne nous focalisons pas sur une enseigne qui a décidé de fermer son établissement et qui est propriétaire des immeubles. Ce n'est pas simple pour nous de dégager des lignes budgétaires afin d'acquérir ces

bâtiments. Il y a lieu d'espérer qu'après les investissements de la Région et de la Commune, d'autres enseignes viendront s'installer là.

**Madame Genot :** Vous avez oublié un aspect : la mobilité et le trafic automobile.

**Monsieur Roekens :** Au niveau de l'endettement, je me suis basé sur l'avis de la commission, article 12, page 164 des annexes du budget. Celui-ci donne un montant d'endettement global de 120 millions. J'ai comparé avec 2013 où l'endettement s'élevait à 88 millions.

**Monsieur le Président :** Vous oubliez d'ajouter la Régie de la rénovation. Le basculement avec la Régie se situe dans le budget en 2015, il y a également lieu d'ajouter le défi démographique. Nous pourrions à l'occasion vous apporter un élément de réponse circonstancié.

**Monsieur Roekens :** Brièvement, sur la sécurité routière, il est vrai qu'il y a des zones trente, nous avons dû porter plainte pour les obtenir autour des écoles mais elles sont là. Il y a cependant un sentiment d'impunité chez de nombreux chauffards qui roulent à vive allure dans nos rues. C'est cet aspect qui ne reçoit pas encore de réponse suffisante à mon sens. Je pense qu'il y a lieu de sanctionner ces gens. Il n'y a pas assez de radars.

**Monsieur le Président :** Deux radars ont été installés sur le territoire communal ce jour.

**Monsieur Roekens :** Je prends bonne note que les parents des enfants scolarisés en néerlandais demandent à payer l'accueil extra-scolaire. Je faisais cependant référence à un autre sujet : il s'agit de la surveillance des repas scolaires, surveillance effectuée par du personnel communal et auparavant payante. La gratuité a été instaurée au cours de cette année scolaire. Dans l'école néerlandophone, ces montants ne sont plus réclamés aux parents. Je ne comprends dès lors pas pourquoi cette somme demeure inscrite au budget.

**Monsieur le Président :** Nous étions partis dans l'idée de la gratuité. Suite aux concertations, nous n'allons plus dans ce sens, il est dès lors normal que les gens payent. Au départ, dans cette école, l'accueil était réalisé matin, midi et soir par les enseignants. Nous avons reçu une demande des syndicats, au mois d'août 2016, de ne plus réaliser cet accueil. Je n'étais pas d'accord avec notre échevine qui appuyait la demande. Je pense que l'originalité de l'école flamande, c'est notamment d'avoir des enseignants qui effectuent l'accueil. Je trouvais que la perte de ce contact avec les familles était une mauvaise orientation. Je n'ai dès lors pas appuyé cette demande. Nous avons accepté suite à la négociation. Ici, lorsque nous discutons avec les parents qui demandent le retour au *pristin état*, nous y revenons. Nous verrons ce qui sera réalisé au cours de l'année.

**Monsieur Roekens :** Le fait est que ce montant n'est plus réclamé depuis septembre. Si on ne demande plus d'argent pour ces frais de surveillance pendant les repas de midi, je vois mal comment cette recette pourrait être réalisée.

**Monsieur Mouhssin :** Vous n'avez pas répondu à ma question sur les éléments du rapport de synthèse portant sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la politique financière.

Par ailleurs, je reviens sur le fait que nos administrateurs dans les intercommunales auraient dû produire des rapports.

Concernant l'abattage rituel, je suis heureux que nous soyons à peu près d'accord sur le sujet. Vous me dites cependant qu'il est interdit à la commune de réaliser un site d'abattage mais que vous souhaitez acquérir un bâtiment pour le faire. Cela me laisse perplexe.

**Monsieur le Président :** La Région interdit les sites d'abattages temporaires dans les communes, nous visons ici un site d'abattage fixe. C'est pour cette raison que nous pourrions obtenir l'agrément de l'AFSCA et ne serions plus confrontés aux mêmes obstacles.

**Monsieur Mouhssin :** Vous dites en avoir parlé avec la plate-forme des mosquées. Serait-il possible de nous communiquer le PV de cette réunion ? Cela nous permettrait sans-doute de mieux comprendre le besoin.

Vous avez parlé de l'Atrium, effectivement, il nous manque un outil tel que celui-là afin d'aller voir les biens publics. Il y a de fait un noyau commercial qui se développe bien, place Houwaert, rue de la Commune, nous y observons une dynamique intéressante. Il s'y trouve une ancienne boucherie, fermée depuis de nombreuses années. Je m'interroge, n'est-ce pas un local communal ? Comment se fait-il que ce commerce qui appartient à la commune se retrouve à l'abandon depuis des années ?

**Monsieur le Président :** Les travaux vont commencer dans les prochains jours.

Pour la question de la morgue et de l'abattage, nous vous ferons parvenir le rapport de la discussion que nous avons eue avec la plate-forme.

Je rappelle ici qu'il ne s'agit pas d'une morgue destinée à une communauté mais multiconfessionnelle. Nous sommes actuellement conventionnés et payons des hôpitaux pour ce type de situation.

**Madame Genot :** Par rapport à la morgue, il s'agit uniquement d'une morgue ou également d'un lieu de recueillement ?

**Monsieur le Président :** Nous nous inspirons notamment de la morgue de l'hôpital Saint-Pierre, il s'agit d'un lieu assez neutre qui peut s'adapter en fonction des convictions.

23 votants : 17 votes positifs, 5 votes négatifs, 1 abstention.

Non : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenaabeele.

Abstention : Derya Bulduk

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah

Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé.*

### **38. Budget communal pour l'exercice 2018 ; douzièmes provisoires n°1.**

23 votants : 23 votes positifs.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **39. Culturele instellingen – Subsidies tussen 1250 € en 12.500 € – Dienstjaar 2017 – GC Ten Noey.**

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

Ja : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Aangenomen*

### **40. Subside à l'asbl Vluchtelingenwerk Vlaanderen pour ses frais de fonctionnement; octroi**

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Halil Disli, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé*

### **41. Avenant, d'une part, à la convention "concession du droit d'organiser et d'exploiter le parking communal souterrain de la rue Scailquin, et d'autre part, à ses avenants antérieurs, le dernier datant du 20 juillet 2017, entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et la société anonyme PARKING SCAILQUIN**

23 votants : 18 votes positifs, 5 abstentions.

Abstentions : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele.

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir.

*Approuvé.*

#### **42. Avenant n° 7 au bail de location pour les locaux sis rue de l'Alliance, 16 entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et la S.A. Parking Scailquin.**

23 votants : 18 votes positifs, 5 abstentions.

Abstentions : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, Veerle Vandenabeele

Oui : Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Cevdet Yildiz, Halil Disli, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Luc Frémal, Gabriela Mara, Emir Kir

*Approuvé.*

#### **43. Initiatives communales pour sensibiliser à l'utilisation de sacs réutilisables auprès des commerçants de Saint-Josse; interpellation introduite par Mme Dorah Ilunga, Conseillère communale.**

**Madame Ilunga :** En décembre 2016, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a signé un arrêté de loi stipulant l'interdiction des « sacs de caisse », payants ou gratuits, dès septembre 2017. Ainsi, depuis septembre 2017, les sacs plastiques « de caisse » sont entièrement interdits dans les commerces bruxellois.

Ces sacs en plastique a priori anodin et fort pratique quand on fait ses courses sur un coup de tête n'en demeurent pas moins une source de pollution importante qui met en péril de nombreuses espèces animales. Certaines plages sont même inondées de sacs en plastique et autres contenants. Une récente étude indiquait que 269.000 tonnes de déchets plastiques dérivent ainsi au gré des vents et marées.

Une large dynamique se met ainsi en œuvre afin de remplacer les sacs plastiques par des sacs réutilisables.

Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures et initiatives prises par le Collège communal de Saint-Josse pour sensibiliser tant la population que les commerçants à cette nécessité ?

**Monsieur Mouhssin :** Ma collègue Zoé Genot avait posé une question sur la prévention. Avant que la législation ne tombe, il eut fallu prendre des mesures. Je constate que la plupart des commerçants ont acheté des sacs en plastique en

grandes quantités. Peut-être ont-ils vu le prix des sacs diminuer et n'étaient pas informés de cette législation à venir. Nous sommes passés à côté de la réalisation d'une information préventive.

**Monsieur Ozkonakci :** Au moment où l'ensemble des communes bruxelloises se mobilise pour remplacer les sacs en plastique jetables par des sacs réutilisables et, ainsi, sensibiliser leurs populations il est utile de rappeler que notre commune se situe bien dans cette dynamique. En effet, depuis le mois de septembre, le département des classes moyennes a initié une grande campagne relative à ce sujet auprès de la population et des commerçants : distribution de flyers au marché hebdomadaire à de nombreuses reprises. Distribution du même document auprès de tous les commerçants de Saint-Josse. Cette distribution a été accompagnée et soutenue par un large travail de sensibilisation. Ce qui a donné lieu à un succès inattendu, désormais, 90 % des commerçants fournissent des sacs réutilisables à leur clientèle.

Le département des classes moyennes a procédé à la distribution de 3000 sacs réutilisables provenant de l'IBGE auprès de 250 commerces tennodois répartis sur l'ensemble du territoire communal et ce, à raison de 12 sacs par commerçant.

Enfin, afin de sensibiliser l'ensemble du personnel communal, notre service se fait fort de procéder à une large distribution de sacs au sein de l'administration communale et auprès des conseillers communaux.

**Monsieur Mouhssin :** Je pense que nous aurions dû réaliser un *flyer* spécifique à notre commune plutôt que d'en distribuer un réalisé par l'IBGE. Chaque commune a ses spécificités et une communication adaptée est nécessaire.

*Prise de connaissance*

*Monsieur le Président revient au point 28.*

**Monsieur le Président :** J'ai reçu un élément de réponse par rapport aux potelets qui ne comporte malheureusement pas le prix. Nous souhaitons voter le point tel quel. Si d'aventure le coût était supérieur, nous reviendrions auprès du Conseil.

**Monsieur Jassin :** Initialement, les potelets étaient installés gratuitement. Nous en placions énormément et avons décidé que ceci serait dorénavant payant. Nous avons fait évaluer le coût d'installation des potelets par une entreprise privée en lui demandant le prix qu'elle demanderait afin de placer un potelet. C'est ce prix qui a été défini au sein du règlement de redevance. La société demandait 350 euros par potelet.

Par la suite, ce sont les ouvriers communaux qui ont placé, et placent toujours, les potelets. Nous proposons dès lors de diminuer ce prix qui ne correspond pas au coût engendré à l'administration communale.

*Approuvé*

*Derya Bulduk quitte la séance*

#### **44. Hervorming Brede Schoolprojecten baart zorgen ; interpellatie ingediend door Dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)**

**Meneer Roekens :** Het project Brede School Sint-Joost-ten-Node bestaat sinds een paar jaar en kan een succes genoemd worden. Vanaf 2011 konden scholen, en ook vzw's of gemeenten, bij de Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) subsidies aanvragen voor de uitbouw van een Brede School: een netwerk van sport-, cultuur- en natuurorganisaties waardoor kinderen buiten de schooluren in contact komen met het Nederlandstalige vrijetijdsaanbod. Met die jaarlijkse subsidie van 50.000 euro kon een bredeschoolcoördinator aangesteld worden. In Brussel zijn momenteel 28 Brede Scholen.

De personen die het project begeleiden en de vele vrijwilligers die aan het project actief meewerken zijn zeer geëngageerd. Het Brede Schoolproject in het algemeen is zeer belangrijk voor de kinderen en de scholen maar is dat zeker voor Sint-Joost-aan-zee.

Ik lees vandaag in de pers (<http://www.bruzz.be/nl/actua/coördinatoren-vrezen-hervorming-van-brede-school>) dat de VGC vanaf 1 september 2018 een nieuwe aanpak voor de Brede School zal voorstellen. In het artikel staat "Scholen zullen een aanvraag voor bredeschoolondersteuning kunnen indienen bij het Onderwijscentrum Brussel (OCB). Ze krijgen dan maximaal drie dagen per week een onderwijsondersteuner van het OCB over de vloer, maar alleen als de school zelf ook een leerkracht vrijroostert gedurende enkele uren per week. De ondersteuning wordt na drie jaar afgebouwd. Dan moet de school op eigen kracht verder, weliswaar met werkingssubsidies van de VGC. De gemeenten zullen nog een subsidie mogen aanvragen op voorwaarde dat zij een bredeschoolfacilitator aanstellen, die dan overkoepelend werkt (In Sint-Joost is er echter maar één Nederlandstalige school). Maar de gemeente moet zelf wel minstens dertig procent van het subsidiebedrag inbrengen." De vraag is of scholen en gemeenten zich in deze nieuwe aanpak gaan vinden.

Onze fractie heeft het project Brede School van bij het begin gesteund. Wij maken ons echter zorgen na het lezen van deze informatie. Blijkbaar maken ook de Brede School-coördinatoren zich zorgen. Naar aanleiding van het persartikel, zouden wij graag antwoorden krijgen op de volgende vragen:

1. Welke evaluatie maakt het schepencollege na verschillende jaren van het project brede school?
2. Werd de nieuwe aanpak van de VGC rond de Brede School projecten aan de gemeente voorgesteld?
3. Heeft er een overleg tussen de VGC, de gemeenten (en dus Sint-Joost-ten-Node) en de verschillende coördinatoren plaatsgevonden ? Zo ja, wat waren de conclusies van dit overleg?
4. Hoe zal de gemeente zich naar de voorwaarden van de VGC schikken om het Brede School project te kunnen verderzetten?
5. Wat betekent die nieuwe aanpak concreet voor Sint-Joost? Zowel op vlak van personeel als van subsidies?

6. Heeft het College de begroting 2018 aangepast aan deze nieuwe aanpak van de VGC?

**Monsieur le Président :** Tout d'abord, je tiens à vous informer que nous sommes tout comme vous très inquiet de cette réforme en préparation.

Nous sommes d'autant plus inquiets que nous n'avons —à ce stade— reçu aucun courrier ni invitation de la VGC à propos de cette réforme.

Des informations que nous avons reçues du coordinateur, il nous revient que le subsidie sera basé sur le nombre d'élèves et que la commune devra intervenir pour 30 % des frais.

La spécificité de Saint-Josse est que nous disposons que d'une seule école néerlandophone. Nous devrions, si cette réforme passe, partager nos moyens avec d'autres communes. La fonction de coordinateur serait donc partagée.

La réforme entrainerait également un risque de perte d'autonomie puisqu'un « bredeschoolondersteunen » donnera des directives. Il s'agit là d'un autre problème.

Il m'est difficile de vous répondre sur les chiffres car nous ne connaissons pas encore les montants ni le contenu de la réforme et c'est pourquoi celle-ci nous inquiète.

Nous avons décidé de reprendre dans nos budgets les montants de l'année dernière à cause de cette incertitude.

Nous prendrons évidemment contact avec la VGC si elle ne le fait pas de son côté.

**Monsieur Roekens :** J'ajouterai que notre groupe a posé une question parlementaire à ce sujet au parlement bruxellois pour exprimer cette inquiétude et nous espérons que la VGC tiendra compte des différentes remarques formulées. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

*Kennisneming*

*Cevdet Yildiz quitte la séance.*

*Messieurs Balsat et Mouhssin joignent leur question d'actualité au point suivant.*

#### **45. Initiatives communales pour sécuriser les logements communaux ; interpellation introduite par M. Luc Frémal, Conseiller communal.**

**Monsieur Frémal :** J'ai lu dans la presse que la commune avait mise en place une série de mesures destinées à embellir et sécuriser les espaces communs des logements sociaux.

Pouvez-vous me dire quelles sont les mesures et initiatives prises par le Collège communal de Saint-Josse pour sécuriser les logements communaux ?

**Monsieur Balsat :** Je complète la question que je trouve pertinente. Dans le budget, je souhaiterais savoir ce que la commune met en place pour la qualité de vie des habitants, notamment les locataires privés de chauffage depuis des semaines, ceux qui n'ont pas d'ascenseur, *etc.*

**Monsieur Mouhssin :** Il s'agit notamment des abords des logements sociaux. Il y a quelques semaines, le groupe ECOLO a mené une action de reverdurisation d'une série de points que nous estimions négligés par la commune. S'y trouvait la rue Brialmont, nous avons nettoyé l'espace, installé des petits fruitiers. Un autre endroit nous a étonné, il s'agit du bâtiment social rue de la Rivière – rue Verte. Nous y avons trouvé divers déchets, de vieux vêtements, des gravats issus de travaux, des panneaux de signalisation. Nous nous étonnons qu'un lieu qui dépende des pouvoirs publics soit ainsi laissé à l'abandon. Nous sommes ici en présence d'une série d'administrateurs de ces logements sociaux, administrateurs qui sont sans-doute passés régulièrement devant ce bâtiment. Que ce soit une action politique et citoyenne qui soit obligée de nettoyer les abords des logements sociaux, je trouve cela malheureux. Comment se fait-il que ces endroits soient restés aussi longtemps si rebutants ?

**Monsieur Boïkete :** Le carrefour rue Verte, Rivière est terminé. Le parachèvement en pierre a été placé, nous n'attendons plus que la grille qui sera prochainement installée.

Par rapport à l'intervention de Monsieur Balsat sur les chaudières ou les ascenseurs, dès que nous sommes mis au courant d'un tel problème, nous intervenons immédiatement en interne ou faisons appel à un sous-traitant. Il y a parfois des solutions rapides, parfois cela prend plus de temps. Nous essayons de travailler le plus rapidement possible. Nous mettons tout en œuvre afin de procéder aux réparations. Idem pour les ascenseurs, nous essayons d'éviter que ceux-ci ne se trouvent en panne trop longtemps. Lorsque c'est le cas, nous prenons des dispositions par rapport aux personnes âgées notamment. Des procédures d'indemnisation sont également prévues dans nos règlements.

Par rapport à votre question, Monsieur Frémal, quant à la sécurisation et à l'embellissement. Nous avons commencé un programme de sécurisation : nous installons des caméras dans les lieux communs. Ceci pour permettre à nos locataires de se sentir plus en sécurité dans les logements, lutter contre une série d'incivilités telles que des dépôts d'encombrants, d'immondices ou d'urine.

Depuis que nous avons installé ces caméras, nous observons un changement.

Nous avons ensuite entrepris de repeindre les communs que nous repeignons en deux tons, ce travail est en cours. Nous rénovons également les installations électriques des communs, en installant notamment des LED ou des points de lumière à détection de mouvement là où c'est nécessaire. Nous essayons d'améliorer la qualité de vie de nos locataires.

**Madame Genot :** C'est assez étonnant, cette histoire de caméras dans les entrées dégradées, on en parlait déjà lorsque j'étais aux HBM avec Madame Mouzon, le délai est incroyable.

Par contre, une chose qui fonctionne bien c'est, lorsqu'il y a un problème avec les ascenseurs, d'afficher et de tenir au courant les gens des actions entreprises.

**Monsieur Boïkete :** Nous avons installé un logiciel avec fonction SMS aux HBM tout comme nous l'avons fait précédemment aux propriétés communales. Nous prévenons systématiquement les gens par ce biais dans ces dernières et allons faire de même aux HBM.

**Monsieur Mouhssin :** Je salue la grille qui était nécessaire. Par contre, nous étions tous présents à la braderie et les déchets étaient là, nous avons tous dû les voir, réagissons.

*Prise de connaissance*

*Suivent les questions d'actualité.*

#### **46. Utilisation du papier au sein de la commune ; question d'actualité introduite par Mme. Veerle Vandenabeele, Conseillère communale.**

**Madame Vandenabeele :** Lors de la commission relative au budget, nous avons reçu un nombre important de documents. Je me suis permise de prendre une boîte de papier à impression afin de les ramener chez moi, je suppose qu'il s'agit du papier utilisé à la commune. J'ai observé qu'il ne comporte même pas le label FSC. Nous utilisons du papier en provenance de Thaïlande. Ce sont bien des plantations spécifiques à cela, il ne s'agit pas de forêt vierge.

Je vous signale qu'il existe du papier recyclé qui n'est plus brun comme c'était auparavant le cas. Il existe également des plantations en Belgique et dans les pays avoisinants. Il ne me semble pas opportun d'acheter notre papier en Thaïlande.

**Monsieur le Président :** Nous allons nous enquérir du coût de la clause environnementale dans le cadre du marché public relatif au papier afin de voir si nous pouvons nous le permettre.

*Prise de connaissance*

#### **47. Place Rogier ; question d'actualité introduite par M. Frédéric Roekens, Conseiller communal.**

**Monsieur Roekens :** Je me suis récemment rendu place Rogier afin de voir un festival culturel autour de la ville de Tanger. J'ai observé à côté du chapiteau un autre chapiteau où s'effectuaient des travaux. Il s'avère que la Région y réalise des accès de secours à la salle communale souterraine. Il s'avère également que ces travaux sont effectués à la demande de la commune et que la commune devra rembourser la Région pour ces travaux. Je souhaiterais savoir si ces éléments sont corrects et le coût pour la commune. Quel est le but exact ? Est-ce pour rendre la salle exploitable ?

**Monsieur le Président :** Je ne peux vous donner d'éléments chiffrés mais je confirme le principe. Avoir un accès de secours à cet endroit est une demande de la commune afin de rendre la salle fonctionnelle. Les travaux réalisés pour le compte de la commune par la Région nous rendent un grand service. Nous pouvons vous apporter un élément de réponse écrit.

*Prise de connaissance*

**48. Travaux communaux ; question d'actualité introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal.**

**Monsieur Balsat :** Un article dans la presse la semaine dernière avait pour sujet les problèmes engendrés par les travaux au sein de la commune. J'apprends en lisant l'article que le timing des travaux sera postposé au mois de mars. Je souhaiterais savoir ce qui est prévu afin d'éviter l'inconfort. Tout le service population a dû déménager ?

**Monsieur le Président :** Nous avons choisi l'option de réaliser les travaux tout en continuant de travailler dans le bâtiment. Nous nous rendons compte à l'usage qu'il s'agit là d'un choix courageux. Travailler avec le bruit engendré par les travaux n'est pas anodin. Pendant les périodes de travaux, le service des travaux, avec le responsable de chantier, tiennent les services au courant et essayent de faire cela du mieux qu'ils peuvent. Lorsque des travaux sont réalisés dans un service, celui-ci est hébergé par un autre. Quant à l'événement relaté dans l'article que vous citez : le SIPPT a donné son accord à ce que les travaux soient réalisés. Ensuite, suite à la peine des agents, une visite a été effectuée et nous avons, de commun accord, décidé de suspendre le travail ce jour là. Les procédures ont été respectées mais il y a toujours des imprévus.

*Prise de connaissance.*

**Le Président clôture les débats.**

*Fin de la séance publique à 23h40.*